

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)



Les actes du comité des utilisateurs de l'ONRN

N°3

Premières rencontres de l'ONRN

Résumé des débats

28 mars 2013

PREMIERES RENCONTRES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES RISQUES NATURELS

28 mars 2013

INTRODUCTION

L'Observatoire national des risques naturels (ONRN) a été créé le 3 mai 2012 par une convention de partenariat entre l'Etat (représenté par le ministère en charge de l'écologie), la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels ((MRN), association créée par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance (GEMA)). L'animation de son comité des utilisateurs est assurée par l'Association française pour la prévention des risques naturels (AFPCN).

Les premières rencontres de l'ONRN, placées sous le haut patronage de Mme la Ministre de l'Ecologie, de l'énergie et du développement durable, ont eu lieu le 28 mars 2013. Cette solennité, voulue par les trois partenaires et l'AFPCN, a eu trois objectifs. Le premier était d'inaugurer l'observatoire et de présenter son portail à un vaste public d'utilisateurs et de relais d'opinion. Le second était de lancer définitivement le comité des utilisateurs, concrétisation du travail de concertation commencé un an avant. Le troisième, conséquence des deux précédents, était de mobiliser les acteurs de la prévention et de la gestion des risques autour des partenaires de l'observatoire, pour assurer son développement en adéquations avec les attentes de la communauté.

Les organisateurs remercient chaleureusement les 164 participants issus de 89 organismes, sociétés et associations représentatives des divers secteurs socio-économiques actifs dans le domaine des risques naturels. Grâce à eux, il est possible d'affirmer que l'objectif de mobilisation a été atteint. Par ailleurs la qualité des exposés faits par les divers intervenants et l'intensité des débats qu'ils ont alimentés permettent également d'affirmer qu'une dynamique prometteuse a été enclenchée autour de l'observatoire.

Vous trouverez avec les principales conclusions de ces rencontres, la synthèse des débats et des présentations qui les ont introduits. Le procès-verbal détaillé est accessible à partir du site internet de l'AFPCN.

Le groupe de pilotage du comité des utilisateurs : François Gérard, animateur, membre du bureau de l'AFPCN Roland Nussbaum, membre du bureau de l'AFPCN François Gillet et Richard Laganier, membres du conseil scientifique de l'AFPCN.

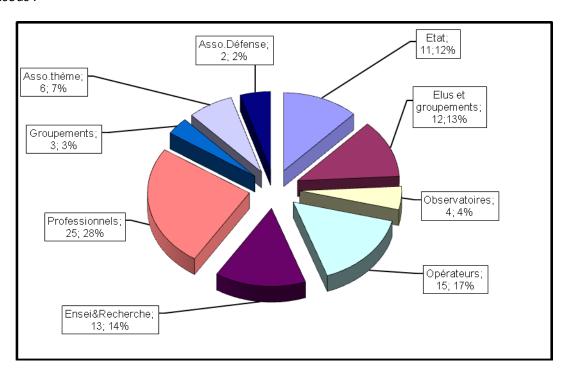
SOMMAIRE

BILAN DES ENTRETIENS DE L'ONRN	8
LANCEMENT DE L'ONRN ET DE SON COMITE DES UTILISATEURS	12
Allocutions de bienvenue	12
Présentation de l'observatoire par les signataires de sa convention	17
OU EN EST L'ONRN ?	20
Gouvernance et organisation de l'ONRN	20
Réalisations 2012 : Production et portail ONRN	21
Perspectives pour 2013	22
Débat	22
Bilan des concertations avec les utilisateurs potentiels de l'ONRN	25
Débat	26
PREMIÈRE RÉUNION DU FORUM DES UTILISATEURS	28
Table ronde: Quels usages et attentes pour l'ONRN?	28
Les observatoires, facteurs d'excellence pour la science et l'économie fr par François HOUILLER, Président directeur général de l'INRA	•
Débat de clôture	40
SYNTHESE ET CLOTURE DE LA JOURNEE	46
ANNEXE 1 : TYPOLOGIE DES UTILISATEURS	48
ANNEXE 2 : PROGRAMME	50
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS	52
ANNEXE 4 : LISTE DES SIGLES	58

BILAN DES ENTRETIENS DE L'ONRN

Les retombées

164 personnes ont participé à la journée du 28. Hors les 14 journalistes, ces personnes représentaient 89 acteurs de la gestion des risques, les partenaires et l'AFPCN étant comptés à part. Leur répartition entre les catégories proposées pour le comité des utilisateurs est donnée cidessous :



Quelques retombées médias sont à noter :

Presse écrite

« Avalanche de données sur le portail de l'ONRN », L'Argus de l'assurance, N°7307, page 28, 5 avril 2013.

Articles parus sur sites internet et Lettres d'information

- « L'Observatoire National des Risques Naturels », La Lettre de Méandre, n°14, page 3, Ledoux Consultants, mars 2013.
- « Lancement d'un portail Internet pour mieux connaître les risques naturels », Sécurité Commune Info, www.securite-commune-info.fr/l-actualite/lancement-d-un-portail-internet-pour-mieux-connaître-les-risques-naturels.html, mars 2013.
- « L'Observatoire National des Risques Naturels pleinement opérationnel », www.catnat.net/donneesstats/dernieres-actualites/15578-l-observatoire-national-des-risques-naturels-pleinement-op%C3%A9rationnel, 29 mars 2013.

« L'Observatoire national des risques naturels s'offre un premier outil », www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=12502650294 58, 29 mars 2013.

Les messages

Pour l'Observatoire

Les participants se sont montrés satisfaits de l'ouverture du portail et des premiers services proposés par les partenaires de l'ONRN :

- Production d'indicateurs pertinents pour le risque d'inondation à l'échelle communale, chaque indicateur étant documenté ;
- Production et mise à disposition d'indicateurs sur les dommages, ce qui constitue une nouveauté;
- Annuaire des parties prenantes de la gestion des risques, avec liens vers leurs portails d'information ;
- Documentation générale et boîte à outils.

Ils ont noté également l'extension prévue à d'autres aléas que l'inondation et la volonté d'associer les utilisateurs au développement du portail via des référents techniques et des ateliers thématiques

C'est pourquoi, dans les prochains mois, les utilisateurs devraient en priorité évaluer les premières productions de l'ONRN, plus que de formuler de nouvelles demandes aux partenaires. Un retour sur ces évaluations est donc envisagé à l'échéance des prochaines ANRN.

De manière générale, et dans le prolongement des propos introductifs, la volonté qui se dégage de la réunion est de voir l'ONRN être un **outil au service de politiques prospectives de prévention des risques**, à traduire dans des projets d'aménagement des territoires concernés. Pour les participants, il s'agit de pouvoir apprécier les vulnérabilités et la résilience avec une approche dynamique que ne satisfait pas l'offre actuelle d'informations sur les risques. C'est ainsi que l'on a évoqué des sujets de débats à venir, comme la vulnérabilité systémique des territoires et la définition d'indicateurs de résilience.

C'est à cette aune que doivent être appréciées les premières demandes émergeant tant de l'enquête réalisée en préparation de la journée que des débats du jour :

- données sur les dommages, besoin en partie satisfait par les premières productions de l'ONRN;
- données sur les enjeux et la vulnérabilité ;
- informations sur les aléas historiques ;
- que ces informations puissent être accessibles, si besoin est, à une échelle infra-communale ;

- informations sur les ouvrages de protection ;
- accès aux retours d'expérience des événements passés.

Le souhait général a été que l'ONRN ne se substitue pas aux dispositifs existants, mais qu'il les inclut et les accompagne. Ce qu'ils en attendent est le partage des informations et des expériences, le regroupement des compétences, l'analyse et la valorisation interdisciplinaire de l'existant, pour promouvoir une connaissance partagée par les acteurs de la prévention et développer la culture du risque dans la société. C'est ainsi qu'ont été évoquées les liens à établir avec les autres portails, notamment en matière d'interopérabilité des données accessibles.

Ce sont des objectifs de long terme qui ont amené certains participants à s'inquiéter de la pérennité d'un système devant se développer à moyens constants. Au-delà de celui de l'ONRN, le cas d'observatoires régionaux éminemment fragiles a été également évoqué.

Pour le Comité des utilisateurs

L'organisation à deux niveaux, le forum et le comité, n'a pas fait l'objet d'objections. Il en est de même de la segmentation des utilisateurs en 10 catégories proposées (Annexe -), même si on a noté le besoin impératif d'en mobiliser certaines, notamment les élus, les acteurs de la gestion de crise et les opérateurs de réseaux. Par ailleurs, on a noté la volonté des partenaires de l'ONRN de mobiliser le comité, par le biais de la désignation de référents techniques et la participation à des ateliers thématiques a été saluée. Parmi les tâches à accomplir en priorité par le comité, ont été évoquées :

- L'évaluation des premières productions de l'ONRN, assorties de propositions de développement ;
- La définition d'un cycle de proposition et validation pour de nouveaux produits ;
- L'étude des responsabilités juridiques lors de l'utilisation d'informations fournies par l'observatoire.

C'est donc sur ces bases que seront sollicités les membres du comité des utilisateurs, dans un délai permettant d'en convoquer une réunion fin septembre, début octobre 2013, en préparation des ANRN.

Enfin, le forum PPRIM (onglet 10 de prim.net) est disponible comme un outil au service du comité des utilisateurs, tant via le forum des utilisateurs que via le groupe de travail dédié.

Les perspectives

Cette confrontation entre l'offre de l'ONRN et la demande de ses utilisateurs potentiels est la première du genre. Il faut donc se garder d'en tirer des conclusions hâtives sur la pertinence de la démarche qui peut apparaître à ce stade comme trop « top down ». Ce n'est pas surprenant. L'expérience prouve qu'il se passe souvent du temps pour faire répondre une offre à un type de besoins parmi la variété de ceux que les utilisateurs affichent. L'expérience prouve aussi qu'il faut

que les demandes des utilisateurs - nous pensons ici principalement aux représentants des territoires - puissent maturer, ce qui peut prendre du temps.

C'est pourquoi, au-delà du portail de l'ONRN et de ses productions, intéressantes, utiles, mais encore limitées, les utilisateurs présents se sont adressés à l'ensemble des fournisseurs d'informations sur les risques, insistant sur le rôle fédérateur de l'Observatoire.

Le comité des utilisateurs a donc la responsabilité d'engager la partie « bottom-up » indispensable au succès de l'initiative ONRN. Il devra donc fédérer les diverses catégories d'utilisateurs, mais aussi susciter la mobilisation de contributeurs de terrain autour de l'ONRN. Lors de la séance de conclusion, un débat avec un représentant d'un SDIS (utilisateur mais aussi producteur d'informations) a montré tout l'intérêt de cette mobilisation, à partir d'une expérience de terrain.

LANCEMENT DE L'ONRN ET DE SON COMITE DES UTILISATEURS

Allocutions de bienvenue

M. Bernard Spitz, président de la FFSA

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, de vous remercier de votre présence à cette journée et de vous souhaiter la bienvenue dans cet auditorium de la FFSA.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir ouvrir cette 1ère session des travaux réunissant le Comité des Utilisateurs de l'Observatoire National des Risques Naturels et je remercie particulièrement l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles à qui l'Observatoire a confié le soin d'animer ce Comité et d'organiser cette journée.

Au-delà de cette première session de travaux, cette journée représente aussi la première manifestation officielle et publique de l'Observatoire National des Risques Naturels. C'est donc une excellente occasion pour vous dire dans quel esprit les assureurs ont activement participé à la mise en place de cet outil important.

Voici près de 3 ans, j'avais, au nom de la FFSA, été auditionné par des parlementaires sur les questions posées à l'assurance à la suite des dramatiques conséquences de la Tempête Xynthia de Mars 2010. C'est à cette occasion que j'avais suggéré la création d'un Observatoire des Risques Naturels. Cette suggestion partait d'un certain nombre de constats simples :

Le premier constat est celui que nous, assureurs, avons tiré, lorsque nous avons indemnisé les sinistrés. Force est de constater que dans un certain nombre de cas, des sinistres dramatiques auraient pu être évités si les dispositifs de prévention et protection avaient mieux fonctionné. Nous avons pu faire ce même constat lors des inondations du Var de 2010 et de 2011.

Le deuxième constat est qu'au final, les politiques publiques en matière de prévention contre les risques naturels manquent sans doute de lisibilité, et certainement de visibilité. Les actions existent : là n'est pas la question. Mais on a l'impression que les stratégies suivent davantage les événements qu'elles ne les anticipent.

Le troisième constat, corollaire et conséquence des deux premiers, est que cette situation est sans doute due à l'absence d'une vision globale, homogène, exhaustive et multi-périls de l'exposition de notre pays aux aléas naturels. Les compétences existent. Elles sont même nombreuses, et de qualité: la présence même de nombre d'entre vous aujourd'hui en apporte la preuve. Mais ces compétences et expertises sont morcelées, compartimentées et manquent de cette vision générale qui permet de prévoir et de gérer plus efficacement des priorités politiques.

C'est sur ce triple constat que j'avais donc suggéré la création d'un Observatoire national. Son but n'était pas de se substituer aux dispositifs existants, mais au contraire de les inclure dans un système

plus efficace : pour cela, il s'agit ici d'échanger avec tous les acteurs de la prévention et d'éclairer le politique sur les priorités à mener en matière de prévention contre les aléas naturels.

Depuis, cet observatoire a été créé sous forme d'une convention entre le Ministère de l'Environnement, la Caisse Centrale de Réassurance et la Mission Risques Naturels, organisme créé par les assureurs du GEMA et de la FFSA il y a plus de 10 ans. Il est placé sous la houlette du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs présidé par le député Christian Kert, que je salue et remercie pour son investissement sur ce projet.

Qu'allons faire, concrètement, de cet outil ? Cela dépendra, bien sûr, de la façon dont nous allons tous, réussir à le faire collectivement avancer.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler les écueils à éviter si nous ne voulons pas que cet observatoire vienne rejoindre le cimetière des bonnes idées.

La première erreur serait, je l'ai dit, de penser que cet observatoire va venir se substituer à l'écosystème des acteurs de la prévention contre les aléas naturels. C'est bien entendu sur le terrain, au plus près des bassins, des topographies, des mémoires locales, que les risques sont le mieux connus. Les acteurs de la prévention, jouant leur rôle d'analyse de l'exposition ou d'initiateurs d'actions préventives, doivent être en contact local, et ce serait une erreur de penser que cet observatoire puisse s'y substituer.

Le deuxième écueil serait que les uns ou les autres s'approprient cet outil à des simples fins de communication. L'observatoire des risques naturels ne doit pas servir d'alibi pour montrer que l'on fait son travail de prévention. Il doit avant tout servir activement l'intérêt général : la meilleure façon de le rendre crédible est de s'assurer qu'il apporte une valeur ajoutée concrète, utile à vous tous, les acteurs de la prévention.

Ce que les assureurs attendent de cet observatoire, ce sont avant tout deux choses. Qu'il soit d'abord une plateforme d'échange entre tous ceux qui ont une analyse à apporter sur le thème de l'exposition de notre territoire aux aléas naturels ou bien sur le thème de la pertinence de telle ou telle initiative de prévention.

Cette plateforme, nous vous en présenterons aujourd'hui l'infrastructure : elle est désormais prête à fonctionner sous forme de portail. Là encore, il n'aura de sens que s'il est enrichi, consulté, affiné, amélioré en permanence par tous ses utilisateurs. C'est le but de ce Comité des Utilisateurs qui se réunit aujourd'hui que de bâtir ses règles de fonctionnement et ces évolutions futures.

Mais au-delà de ces échanges, il faudra aussi que l'observatoire consolide efficacement toutes ces informations et ces données, pour apporter un éclairage précis et objectif à nos gouvernants sur les priorités qu'il convient de fixer en matière de politiques publiques de prévention.

Sur cette mission, tout reste encore à faire. Mais la qualité de cette seconde mission dépendra de la réussite de la première. Je vous invite donc tous à participer activement aux travaux qui vous sont proposés aujourd'hui. Nous avons une occasion unique de contribuer activement à une meilleure protection des personnes et des biens.

Mme Stéphane PALLEZ, Présidente Directrice Générale de CCR

Je vous remercie d'avoir rappelé l'origine de ce projet et ses évolutions futures. Cette journée, et la mise en place du portail, représente une preuve concrète de l'existence de l'ONRN. Il s'agit du premier fruit d'une union rassemblant trois parties. Je me propose de revenir sur les raisons de l'implication de la Caisse Centrale de Réassurance.

La CCR a pour spécificité de mettre des techniques de réassurance au service de missions d'intérêt général confiées par l'Etat, et, en premier lieu, la gestion du régime des catastrophes naturelles. Cette mission a été confiée à la CCR depuis 1982, et offre aux assureurs français la possibilité de se réassurer auprès de l'Entreprise avec une garantie illimitée, en contrepartie de l'inclusion obligatoire de cette garantie dans toute police Dommages. Ce régime représente un avantage comparatif du territoire français, puisqu'il assure une couverture économiquement acceptable sur l'ensemble du pays, avec un partage du risque entre les secteurs public et privé et un préfinancement de la couverture du risque.

Au-delà de la gestion financière de ce régime, CCR a développé une expertise fondée sur la base des données dont elle dispose, mais aussi sur l'investissement réalisé à travers les partenariats et la modélisation. Ces deux piliers ont considérablement enrichi la capacité de l'Entreprise à fournir aux assureurs et à l'Etat des évaluations de sinistralité réalisées selon des scénarios précis. CCR souhaite partager plus largement cette expertise par sa participation à l'Observatoire National des Risques Naturels. Je propose de revenir sur les raisons de cette implication.

Un consensus existe sur la valeur du régime « catastrophes naturelles » et sur le fait que la pérennité de celui-ci repose sur des politiques de prévention efficaces. Or la faiblesse des politiques actuelles est de ne pas reposer sur un diagnostic commun et des informations partagées. A cet égard, les politiques de prévention supposent une mise en commun des savoirs locaux et nationaux, mais aussi des différents acteurs. Il est nécessaire d'aboutir à une connaissance partagée du risque, dans le respect de la diversité des acteurs.

Nous sommes résolument engagés dans ce projet, comme nous l'avons montré en apportant notre savoir-faire en matière de catastrophes naturelles et de gestion de systèmes d'information. Aussi, nous sommes heureux d'avoir contribué concrètement à la mise en œuvre du portail. Je souhaite que cette journée soit l'occasion de mesurer les progrès accomplis et de dialoguer sur les besoins des utilisateurs. Nous savons que l'information sur les inondations pourra être enrichie, et que d'autres risques naturels pourront bénéficier de l'existence de l'ONRN. Je vous remercie d'être venus participer à la construction de cet Observatoire, dont nous aurons grand besoin.

M. Christian KERT, Député des Bouches du Rhône, Président de l'AFPCN et du COPRNM

Je vous remercie de votre accueil, Monsieur le Président, et je me réjouis de la présence de Patricia Blanc. Monsieur Le Président, lorsque vous nous avez fait part de votre projet, en 2010, nous connaissions une longue succession d'initiatives en la matière. Les Romains, déjà, au lendemain des catastrophes de Pompéi et Herculanum, avaient créé un observatoire des risques, qui, bien entendu, ne portait pas ce titre. Je rappelle néanmoins qu' « observatoire » provient d'observare, qui signifie « observer, quantifier ».

Depuis la naissance de ce projet, en 2010, nous avons construit une réflexion collective, qui nous conduit aujourd'hui à cette inauguration. Lors du Conseil d'Orientation, nous avons accueilli très favorablement cette initiative de l'Etat, de CCR et des sociétés d'assurance, qui permettra de mettre à disposition des informations à caractère économique permettant d'évaluer les vulnérabilités et les politiques publiques pertinentes.

Nous avons souhaité que les orientations portent avant tout sur les vulnérabilités des territoires, leurs évolutions face au changement climatique, et le développement des politiques d'aménagement. Nous avions dressé le constat de l'accessibilité de l'information, mais aussi de son incapacité à permettre aux acteurs de se situer par rapport aux nouvelles approches de la prévention. En ce sens, une approche nouvelle, associant sciences naturelles, économiques et sociales, nous est apparue nécessaire.

Dans ce projet, le COPRNM a montré sa capacité à jouer un rôle d'autorité, et devra confirmer ce rôle dans les années à venir. Par ailleurs, je soulignerai une forte demande des publics quant à l'accès aux informations sur les risques encourus et les risques acceptés. La réponse à ce besoin d'information représente un droit offert aux citoyens, et la fourniture de ces informations constitue une obligation pour les pouvoirs publics.

Pour répondre à ce besoin, l'Observatoire va se doter d'un Comité des utilisateurs. Cet organe d'expression des attentes jouera un rôle d'évaluation des produits et de leur diffusion, mais aussi de recommandation. Cette dernière fonction s'avère fondamentale pour la réussite de l'observatoire. Aussi, je me réjouis du choix de l'AFPCN pour constituer et animer le Comité des utilisateurs, qui devra répondre aux attentes d'un public varié.

Dans le monde de la prévention, rassemblant des sociétés savantes, des assureurs, des experts, des associations et des élus, l'AFPCN joue un rôle fédérateur. Par son ancrage auprès des principaux acteurs des risques naturels en France, elle permet de mettre en partage les points de vue des utilisateurs et les actions réalisées sur le terrain. En donnant naissance à ce projet, nous prouvons notre capacité à adapter la réflexion sur la prévention aux enjeux du XXIe siècle.

En conclusion, je citerai Jules Verne, qui définissait un observatoire comme « un utile établissement, qui depuis longtemps rend de réels services à la science ». Notre Observatoire rendra de nombreux services à l'ensemble des sciences.

Mme. Patricia BLANC, Directrice Générale de la Prévention des Risques, représentant la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Je vous demanderai de bien vouloir excuser Madame Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, qui aurait souhaité être présente ce jour. Elle a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de cette initiative commune, mais n'a pu nous rejoindre en raison de son agenda international. Elle m'a demandé de vous féliciter de ce projet en son nom.

De nombreux travaux ont été réalisés depuis la tempête Xynthia et les inondations du Var, et témoignent d'une maturation des différents acteurs sur la question de risques naturels. Nous devons tous progresser sur l'amélioration de la contribution des sciences sociales et économiques, qui permettront d'évaluer *a posteriori* l'efficacité des politiques conduites, mais aussi les coûts et les bénéfices, antérieurement à la mise en place de politiques. L'évaluation couts/bénéfices est déjà

pratiquée, mais elle ne peut se faire de manière fiable et convaincante que si les données statistiques et les analyses sont partagées et crédibles. L'Observatoire, né des propositions des parlementaires et des assureurs, représente un moyen de porter à la connaissance de tous des données qui pourront être utilisées efficacement. Nos attentes sont grandes à cet égard.

Depuis 1982, la Loi sur la prévention des catastrophes naturelles a permis de promouvoir la politique de prévention et de collecter des données sur les sinistres et les dommages. Les compagnies d'assurance, la CCR et le Ministère disposent de données, et l'Observatoire permettra de les relier et de les mettre en perspective. Nous avons pu progresser sur les sujets d'évaluation socio-économique, et d'autres risques que les inondations devront être pris en compte.

J'insiste sur l'importance de la connaissance, qui représente un objectif premier. Un programme d'étude conséquent a été conduit par le Ministère et ses Etablissements publics. Ces études doivent être mises en commun, afin de ne pas demeurer la propriété de certains. En ce sens, L'Observatoire prend tout son sens dans le partage, aux niveaux à la fois national et local. Nous souhaitons que des observatoires régionaux et des structures locales puissent profiter de cette initiative nationale et s'y intégrer. Un certain nombre de régions se sont d'ores et déjà engagées dans cette démarche, comme le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine et la Réunion. Il est important de fournir un cadre aux acteurs locaux.

Je suis très heureuse d'apporter le soutien de la Ministre de l'Ecologie à cette belle initiative, portée par le Conseil d'Orientation, les assureurs, le Ministère et la CCR. Je remercie l'ensemble de l'équipe projet, qui a conduit un travail remarquable, en dépassant les difficultés liées à la mise en commun de l'information. Je souhaite que les utilisateurs puissent aujourd'hui exprimer très librement leurs attentes et leurs besoins. Enfin, je signale que les Assises nationales des risques naturels (ANRN) se tiendront à Bordeaux les 2 et 3 décembre. Je vous remercie de votre attention.

Présentation de l'observatoire par les signataires de sa convention

Richard LAGANIER, AFPCN, Université Paris Diderot, qui anime cette session remercie les personnalités pour la mise en contexte de l'ONRN, leur rappel des enjeux de la prévention, du suivi et de l'évaluation, mais aussi de la nécessité du partage des connaissances. Il passe alors la parole aux trois partenaires signataires de la convention ONRN: la DGPR, la CCR et la MRN.

Marc JACQUET, Chef du Service des risques naturels et hydrauliques (SNRH) de la DGPR

Le projet d'Observatoire National des Risques Naturels a été lancé suite aux événements dramatiques de Xynthia, et tous les partenaires se sont emparés du sujet sous le patronage du COPRNM. Le projet a reçu mandat du Comité pour progresser de manière concrète, notamment à travers un groupe de pilotage rassemblant les collectivités territoriales, le monde des assurances et les Ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur et du Budget.

Je présenterai quelques éléments montrant le cheminement de la construction progressive de l'ONRN. A l'origine, l'Observatoire devait répondre aux besoins suivants :

- améliorer et capitaliser la connaissance sur les aléas et les enjeux ;
- publier des informations pour contribuer à la culture du risque ;
- développer l'analyse économique de la prévention et de la gestion des crises ;
- alimenter un dispositif d'évaluation et de prospective ;
- contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques.

Pour le Ministère, l'ONRN est avant tout un lieu de partage et de rapprochement de données agrégées, de regroupement de ressources multiples sur les risques naturels, de définition et de réalisation d'indicateurs partagés, de croisement et d'analyse des données et de diffusion des analyses et des constats. Un rapprochement avec les données d'indemnisation me paraît important, afin d'alimenter les analyses économiques nécessaires au projet et les mesures de prévention des risques.

Le fonctionnement, partenarial et ouvert, s'appuie sur les moyens existants des partenaires, et des choix pragmatiques ont été effectués : travailler sur un portail, lancer des expérimentations pour mettre au point des indicateurs sur le risque inondation et valoriser avec pragmatisme et progressivité les données et mesures existantes. Je précise que la maille retenue pour la définition des indicateurs est le niveau communal, et que le pilotage sera resserré autour du Comité de gestion et du Comité des utilisateurs.

Les défis identifiés par les partenaires résident dans le partage et le rapprochement des données, mais aussi dans leur qualification, leur validation et leur standardisation. Une dernière problématique concerne la communication et la diffusion de données partagées. Le partenariat repose sur un noyau resserré des trois membres signataires de la Convention, et associe l'ensemble des parties prenantes. Il a vocation à s'étendre progressivement à tous les producteurs et utilisateurs intéressés, en veillant à l'intérêt réciproque des partenaires. L'ONRN n'a pas vocation à se substituer aux observatoires locaux, mais à valoriser une mise en réseau de ces derniers.

Pour conclure, je mentionnerai quelques exemples de finalités opérationnelles. Sur l'axe de la capitalisation des connaissances, je forme le vœu que l'ONRN puisse contribuer, à partir de 2015, à la révision de l'évaluation préliminaire du risque d'inondations, mais aussi au diagnostic de vulnérabilité des territoires. L'axe de l'analyse économique de la prévention devra se traduire par la mise en place d'analyses coûts/bénéfices et le traitement du sujet des crues fréquentes. Dans ce cadre, les données apportées par les assureurs et la CCR nous permettront de progresser. Enfin, je fonde de nombreux espoirs sur l'Observatoire en matière d'évaluation de la première stratégie nationale, dans six ans.

Laurent MONTADOR, Directeur des Catastrophes naturelles, Fonds Publics et Etudes Techniques de CCR

La mise en place de l'Observatoire représente une véritable aventure pour la CCR, initiée dans les discussions qui ont fait suite à la tempête Xynthia. Aujourd'hui, nous sommes passés d'un discours d'intentions à un discours de réalisations qui, bien que prometteuses, ne sont pas encore suffisantes. Nous avons travaillé aux côtés d'acteurs qui n'avaient pas l'habitude de se côtoyer, afin de produire une réflexion et une mise en perspective des données. Néanmoins, il serait réducteur de résumer l'ONRN à la mise en commun de données. Son but est de former une vision homogène sur les risques naturels, leurs implications et leurs impacts sur l'ensemble du territoire, mais aussi sur la gestion des crises futures. L'Observatoire s'inscrit dans un partenariat public/privé, qui connaît trois déclinaisons : public/public, public/privé et privé/privé. En effet, les différents acteurs sont des organismes d'Etat, des organismes publics/privés comme la CCR, et des partenaires privés comme les assureurs.

Ces différents intervenants ont pu échanger et se comprendre, afin de mettre en évidence les attentes et les contraintes. Nous avons abouti à un projet qui s'est traduit par des réalisations, comme l'élaboration d'un portail et d'indicateurs répondant aux besoins identifiés par les différents acteurs. Nous souhaitons porter l'accent sur l'information locale, qui sera délivrée à la maille communale. En effet, les acteurs locaux connaissent le mieux les risques avec lesquels ils vivent. Cette information locale doit être utile au niveau national, afin de réaliser des indicateurs et des outils pertinents pour une gestion globale et homogène des risques naturels sur l'ensemble du territoire. Notre volonté est celle d'une cohérence et d'une continuité dans les informations, qui doivent bénéficier à tous les acteurs. Outre les inondations, de nombreux périls doivent être pris en compte : tremblements de terre, sécheresse, vents et tempêtes. Les équipes ont montré leur volonté de travailler en commun, ce qui représente un gage de succès pour les grands chantiers de demain.

Michel LUZZI, Président de la MRN

Mon intervention présentera le point de vue des assureurs et leur apport au projet. Ceux-ci peuvent fournir une information globale. Ainsi, les primes pour les catastrophes naturelles, le vent, la grêle et la neige représentent environ 1,3 milliards d'euros par an, soit environ 17 % des primes dommages. En matière de sinistralité, les tempêtes sont les dommages les plus coûteux pour les assureurs et les assurés. Elles représentent 88 % des dommages liés aux TGN (tempête, grêle, neige), et leur intensité représente une forte problématique. Les dommages liés aux tempêtes de 1999 représentent 12 milliard d'euros en valeur actuelle, ce qui équivaut à l'ensemble des primes dommages aux biens d'une année d'assurance.

Sur la même période, les catastrophes naturelles ont moins pesé. Celles-ci représentent la première source de volatilité et d'intensité pour l'assurance et les assurés. Je précise que les informations émanant de l'assurance ne représentent pas la totalité de la charge. A titre d'exemple, la part des assurances représente 40 % de la charge totale liée aux dommages de la tempête Klaus en 2009. Par ailleurs, certains événements sont transversaux entre TGN et catastrophes naturelles. Ainsi, la tempête Xynthia s'est traduite par des conséquences en matière d'inondations plus importantes que les dommages liés à la tempête elle-même. En outre, les événements ne s'arrêtent pas aux frontières. Ainsi, Xynthia a suivi une trajectoire allant du Portugal à la Finlande.

Par ailleurs, nous observons des formes de déni du risque de la part des assurés, mais aussi des compagnies d'assurance, puisque nous travaillons sur des éléments dont l'échéance peut s'élever à plusieurs siècles. Les événements majeurs posent également la question de la résilience. A titre d'exemple, les réparations des tempêtes de 1999 ont pris trois ans. A cet égard, l'approche économique sera conditionnée par des choix de périodes. Le partage de l'information pose la question de son bon usage.

J'attire votre attention sur le rôle de l'Observatoire, qui ne dispose pas de moyens propres, ni d'autorité sur l'ensemble des acteurs. Je vous invite à une orientation vers des objectifs plus limités, mais atteignables, afin d'éviter une situation d'échec. Dans ce cadre, nous devons valoriser l'existant et proposer des actions entre partenaires sur des actions ciblées et ponctuelles. Nous devons également constituer une base des événements, en nous tournant vers l'avenir.

OU EN EST L'ONRN?

Richard LAGANIER rappelle que la deuxième partie de la matinée est consacrée à l'analyse des progrès accomplis par l'Observatoire National des Risques Naturels. Elle se décomposera en un exposé de l'organisation et de la gouvernance de l'Observatoire, suivie d'une présentation des premiers livrables et des travaux engagés au cours de l'année 2013. Enfin, après un temps de débat avec la salle, seront présentés des éléments conclusifs du travail de consultation engagé au sein du Comité des utilisateurs et du forum.

Gouvernance et organisation de l'ONRN

Thierry HUBERT, DGPR

Pour commencer, je rappellerai les objectifs opérationnels de l'ONRN: partage de bases de données existantes, diffusion de l'information, suivi de l'état des risques et des actions de prévention. L'Observatoire s'intègre dans la politique de la prévention des risques, qui repose sur sept piliers. J'insisterai sur quatre d'entre eux: la connaissance des aléas, la surveillance des phénomènes, l'information et le retour d'expérience. En ce qui concerne les partenariats, le COPRNM a donné mandat pour préparer une convention entre les partenaires du premier cercle. Une ouverture vers l'extérieur est prévue par des conventions d'affiliation, mais aussi par l'appel au Comité d'utilisateurs. Enfin, une place particulière est accordée aux Collectivités territoriales, qui sont représentées au Conseil de Gestion.

Nous sommes passés, en trois ans, de l'intention à la réalisation de ce projet. Le concept de l'ONRN a été défini en 2011, et les premières expérimentations ont été réalisées en 2012. La Convention, signée le 3 mai 2012 par les partenaires, définit l'objet de l'Observatoire et explique les apports des premiers partenaires. Elle détermine une organisation et des modalités de travail par le recours à des groupes de travail. Cette Convention contient également des engagements en termes de confidentialité, sur le plan commercial et de la propriété. En fonction du succès des rencontres, ce projet pourra se développer au-delà de la première phase de deux ans. Son fonctionnement repose sur le conseil de gestion, la rencontre avec des utilisateurs, le travail en groupes techniques de travail, les liens avec les observatoires territoriaux, les producteurs et le COPRNM, le secrétariat assuré par la DGPR et les contributions des partenaires. Nous avons mis en place un annuaire d'acteurs qui doit constituer un lieu de rassemblement de la connaissance pour les utilisateurs. Des liaisons seront réalisées vers les observatoires territoriaux, les producteurs et les utilisateurs. Enfin, les outils et le forum vous seront présentés.

Réalisations 2012 : Production et portail ONRN

Roland NUSSBAUM, MRN et Juliana CAPBLANCQ, CCR

Roland NUSSBAUM, MRN et Juliana CAPBLANCQ, CCR, font une démonstration du portail. En préambule, Roland Nussbaum rappelle l'ONRN ne produit pas de donnés brutes, mais conduit des actions de valorisation de celles-ci (structuration, catalogage et qualification). Le portail permet d'y accéder et de les utiliser. La connaissance est structurée en grands domaines : aléas, enjeux exposés, vulnérabilité et résilience des territoires, sinistralité et retours d'expériences, acteurs et leurs projets, procédures et programmes de prévention. Nous commencerons par l'état des lieux, soit les organismes que recense le portail.

Juliana CAPBLANCQ, précise que le portail de l'Observatoire National des Risques Naturels sera mis en ligne dès aujourd'hui. L'annuaire recense 270 organismes, et plusieurs méthodes de recherche existent : alphabétique, par catégorie ou par nom. Le portail compte 56 bases de données, ainsi que la liste des observatoires nationaux et territoriaux. La participation de tous à cet annuaire et à cette base de données est sollicitée, afin de les rendre le plus exhaustifs possible. Les indicateurs de l'ONRN, à maille communale, sont accessibles à travers une carte interactive et sont regroupés par grandes thématiques : sinistralité, enjeux et prévention.

Roland NUSSBAUM rappelle qu'une fiche de métadonnées est associée à chaque indicateur téléchargeable sous forme tabulaire. Cette fiche est conforme dans son format à la Directive européenne Inspire. Elle inclut notamment une explication sur la méthode de réalisation de l'indicateur.

L'utilisateur peut accéder à un fichier d'indicateur présentant les tranches de valeur des coûts moyens par sinistre et par commune. Le téléchargement du fichier indicateur s'accompagne des deux fichiers annoncés. La fiche indicateur comprend la définition de l'indicateur, sa méthode de fabrication, sa pertinence, son échelle d'utilisation, les données mobilisées, mais aussi les limites et précautions sur les données, les méthodes et l'usage. La fiche de métadonnées, au format Inspire, est destinée aux géomaticiens. Les partenaires ont également la volonté d'accompagner les indicateurs d'une démarche d'assurance qualité.

Juliana Capblancq présente les fonctionnalités annexes du portail, que sont les rubriques documentation, boîte à outils et glossaire. La rubrique documentation comprend les différentes publications de l'ONRN et permet d'accéder à la base documentaire du Ministère. Celle-ci comprend 140 000 références d'ouvrages, dont 6 000 concernent les risques majeurs. La boîte à outils comprend des documents de référence téléchargeables traitant des questions de risques naturels et d'assurance. Enfin, le glossaire permet de rechercher des termes peu familiers, notamment assuranciels.

Roland Nussbaum rappelle que le portail www.onrn.fr sera ouvert aujourd'hui à 14 heures.

Perspectives pour 2013

Juliana CAPBLANCQ, CCR; Thierry HUBERT, DGPR; Roland NUSSBAUM, MRN

Roland Nussbaum précise que les partenaires comptent poursuivre et sophistiquer la production d'indicateurs sur les inondations et aussi étendre ces premiers indicateurs à d'autres catégories d'aléas, comme la sécheresse géotechnique et les effets du vent. Ils souhaitent aussi conduire un travail de remembrement des bases de données sur les événements, afin d'améliorer la connaissance du passé.

D'autres thèmes plus ciblés seront abordés avec les premiers partenaires volontaires. Ils concerneront la mesure des dommages économiques et la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement, avec l'élaboration d'indicateurs sur l'évolution de la construction urbaine dans les zones à risques.

Thierry Hubert poursuit en abordant les perspectives en matière de partenariats. La Convention initiale prévoit la possibilité de mettre en place des conventions d'affiliation qui s'adressent à tous les acteurs de la prévention. Ces partenariats seront réalisés par voie d'expérimentations, en fonction des productions, afin de tester des approches sur les indicateurs et la collecte des événements. Il s'agira de rassembler des initiatives existantes qui pourraient trouver une meilleure application dans le cadre d'un partenariat. Nous réfléchissons aux modes de conventions adaptés aux différents partenaires.

Juliana Capblancq annonce nous comptons la poursuite de l'enrichissement de l'annuaire et du recensement des bases de données dans le cadre du plan d'action pour 2013. La version 2 du portail, qui devrait être mise en ligne d'ici la fin d'année, comprendra trois grands axes : la valorisation des données des producteurs, le développement de la rubrique « informations générales » et l'amélioration de l'interface cartographique, avec le concours de l'IGN.

Enfin, en termes de communication autour de l'ONRN, il existe un projet de publication d'un premier panorama annuel, portant sur la connaissance de la sinistralité et le coût des inondations en France, ainsi que celle du deuxième Cahier de l'ONRN, qui aura pour objectif de restituer les études menées dans le cadre des ateliers territoriaux ou thématiques.

Débat

Questions posées

Jean-Pierre MASSUE, COPRNM, s'interroge sur l'ouverture européenne de l'ONRN. Daniel LOUDIERE, SHF veut savoir si les informations fournies pourront alimenter des études de danger conduites par des bureaux d'études ou si elles resteront à un niveau plus global, destiné aux décideurs locaux. Edouard KAMINSKI, IPGP, s'inquiète de l'absence de l'Outre-mer dans les présentations. Freddy VINET se félicite de la traçabilité des produits de l'ONRN, mais demande s'il y aura un suivi des utilisateurs du portail et si ce type d'information sera accessible. Gilles HUBERT, demande si l'ONRN ne pourrait pas aider à valoriser des approches concernant la résilience des territoires plutôt que leur vulnérabilité. Enfin, Henri PORNON, IETI consultants, demande quelle sera l'articulation entre l'ONRN

et les observatoires locaux, et s'il est possible de conduire une réflexion sur la mise en place d'indicateurs standardisés à l'échelle des territoires.

Réponses des partenaires

Thierry HUBERT et Juliana CAPBLANCQ: Les DOM n'apparaissent pas encore sur le portail, même si, pour certains indicateurs, les données relatives à l'outre-mer sont d'ores et déjà accessibles. Le visusaliseur graphique sera amélioré pour afficher les données sur l'outre-mer. En outre, une ouverture du périmètre vers l'Europe et l'International est envisagée.

Thierry HUBERT: L'Observatoire est destiné à tous les publics: décideurs, grand public et bureaux d'études. Les partenaires ont pris contact avec les représentants des bureaux d'étude membres de Syntec-Ingénierie, qui font usage des données publiques, mais disposent également de leurs propres données confidentielles. La discussion et le conventionnement avec ces entités devra progresser, afin de répondre à leurs demandes et nourrir l'Observatoire.

Roland NUSSBAUM: Dans un premier temps, l'Observatoire produira avant tout des informations agrégées à destination des décideurs locaux. Les informations sources pourront être mises en lien, à condition que nous y ayons accès.

Juliana CAPBLANCQ: Le suivi des utilisateurs n'est pas prévu dans la première version, mais les partenaires feront en sorte de le mettre en place dans la deuxième. Par ailleurs, deux formulaires permettent d'interagir sur le portail: le premier permet de contacter l'ONRN à travers différentes grandes thématiques; le second offre aux utilisateurs la possibilité de s'exprimer sur des questions plus générales.

Roland NUSSBAUM: Le volet concernant la résilience est prévu. Notre approche ne se résume pas à la sinistralité, mais prend également en compte les acteurs et leurs projets. Le Ministère réalise d'ores et déjà des recueils de bonnes pratiques, et cet aspect pourra être systématisé. En outre, le plan d'action que nous avons esquissé prend en compte une valorisation et une évaluation des actions de prévention, et notamment la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement.

Thierry HUBERT: La qualification des bonnes pratiques suppose un cadre d'évaluation et de discussion. L'Observatoire devra sérier les sujets, et nous devrons vérifier qu'une diffusion des bonnes pratiques n'est pas déjà réalisée par ailleurs. Dans ce cadre, nous envisageons une expérience de partenariat avec une agence d'urbanisme.

Thierry HUBERT: La réflexion sur les observatoires locaux a été initiée. Nous attendons de travailler avec des observatoires déjà organisés. La question de la standardisation des données nous a été posée par les observatoires que nous avons rencontrés, et représente un enjeu majeur.

Témoignage de Ludovic FAYTRE, Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France

En tant que partenaire potentiel, j'évoquerai les travaux que nous conduisons sur les risques, les partenariats communs et les pistes d'actions. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU-IDF), rattaché au Conseil Régional d'Ile-de-France, accompagne la réflexion et les politiques menées par la Région dans le domaine de l'aménagement. Notre approche des risques touche à des enjeux comme l'exposition des territoires, leur vulnérabilité et les perspectives d'aménagement durable. Notre

problématique suppose une meilleure prise en compte des risques naturels, et en particulier des inondations. Notre agglomération est aujourd'hui extrêmement vulnérable face à un événement majeur, et notre travail consiste à construire des indicateurs et à comparer des données.

Un second volet de notre action concerne l'accompagnement de l'aménagement, en travaillant à une meilleure prise en compte des risques naturels et technologiques. Nous sommes en charge d'un Schéma directeur, et disposons de perspectives de connaissance sur les territoires en mutation, ainsi que de bases de données sur la construction. Enfin, nous cherchons à affiner la réflexion sur les dommages directs et indirects, comme les réseaux, les infrastructures et les pertes d'activité des entreprises. Les dommages causés par une inondation majeure en Ile-de-France s'élèveraient à 20 milliards d'euros.

Avis de François GILLET, Université Joseph Fourier, Grenoble

La question de l'échelle est ressortie des discussions avec les utilisateurs. De nombreux gestionnaires de risques travaillent à l'échelle infra-communale, en termes de cartographie des aléas, de connaissance des enjeux de la vulnérabilité et de coût des dommages. Il est nécessaire de travailler à cette échelle pour mettre en œuvre des mesures de prévention, afin de pouvoir anticiper sur des événements futurs. La question de l'apport de l'Observatoire sur cette question se pose.

Bilan des concertations avec les utilisateurs potentiels de l'ONRN

François GERARD, Membre du bureau de l'AFPCN, en charge de l'animation du Comité des utilisateurs de l'ONRN.

L'offre du portail de l'ONRN doit être confrontée à la demande. Sa conception s'est accompagnée d'une concertation avec les utilisateurs et les futurs affiliés. Des auditions d'acteurs ont été effectuées par les partenaires en 2012, et une présentation a été réalisée lors des Assises Nationales des Risques Naturels (ANRN) de janvier 2012. Le Comité des utilisateurs a été lancé le 30 mai par l'AFPCN, réunion suivie d'une première enquête. Cette année, l'ONRN et son Comité des utilisateurs ont été mis en place. Une réunion de préfiguration du Comité s'est tenue en février 2013, et a été suivie par une seconde enquête, plus détaillée, auprès de certains utilisateurs.

Nous avons élaboré une typologie des utilisateurs, comptant dix catégories, en mettant l'accent sur les décideurs (Etat et collectivités), les contributeurs à l'accumulation de données (enseignement, recherche) et les professionnels qui doivent prendre des décisions relatives aux risques dans leur activité. La catégorie des élus et collectivités comprend les associations d'élus, les collectivités et leurs groupements (EPTB, EPCI). Nous avons également introduit les organisations internationales, qui sont à la fois des producteurs et des utilisateurs d'information.

Suite aux forums et aux enquêtes menées depuis un an, nous avons rassemblé un grand nombre d'opinions. Je distinguerai tout d'abord des attentes « structurelles » vis-à-vis de l'ONRN. Des demandes de reconnaissance du travail accompli, de valorisation des productions, de mise en réseau et de constitution d'une plate-forme commune émanent des observatoires, des opérateurs de l'Etat, de l'université et de la recherche. Tous les utilisateurs ont exprimé l'attente d'une interopérabilité des données récupérées par l'ONRN, et la question de leur intégration dans des systèmes d'information géographique a été posée.

J'identifierai ensuite des attentes « pratiques », plus directes. Elles concernent les indicateurs, les données « brutes », l'échelle de travail, le territoire, la confiance dans les informations fournies et le statut légal des données. Les attentes prioritaires concernent avant tout l'information sur le coût des dommages, et les attentes hiérarchisées concernent la réduction de la vulnérabilité et la protection, la gestion de crise, l'aménagement et l'urbanisme, l'éducation, l'information préventive, la prévision, la vigilance et l'alerte.

Je répondrai à la question portant sur les données « brutes ». Il s'agit de données « traitables », élaborées par un producteur, validées et qualifiées. Les indicateurs produits par l'ONRN sont des informations synthétiques, au travers desquelles on ne peut retrouver la donnée initiale. Il s'agit de données de niveau 3.

J'en viens aux conditions d'accessibilité. Toute donnée, produit ou information est soumis au code de la propriété intellectuelle. Le Code du commerce intervient dans les données fournies par les partenaires privés, et peuvent comprendre des clauses de confidentialité. Les informations publiques sont produites par les organismes publics ou l'Etat, et incluent celles rendues publiques par les opérateurs qui décident d'octroyer ce statut à leurs données. Des restrictions existent sur les données personnelles, et des règles spécifiques s'appliquent aux données d'environnement et aux

données géocodées, qui supposent l'obligation de mettre en place une structure de diffusion de l'information.

Qu'attend-on d'un comité des utilisateurs ? Du point de vue des utilisateurs, il s'agit d'une structure de suivi, d'avis et d'appui de l'Observatoire National des Risques Naturels, indépendante par rapport aux partenaires, pouvant participer « sur demande » aux Groupes de travail techniques. Les utilisateurs souhaitent que le Comité soit un lieu de dialogue, avec une représentation équilibrée des catégories d'utilisateurs et puisse jouer le rôle de forum des territoires. Du point de vue des partenaires, les utilisateurs doivent être mobilisés autour de la démarche qualité mise en place. Des référents techniques doivent être identifiés, afin de tester le processus de fabrication, et le Comité des utilisateurs doit consacrer quelques réunions au portail. Les partenaires souhaitent enfin qu'une synthèse sur les attentes soit produite.

En ce qui concerne la place du Comité dans l'organisation, celui-ci doit rendre des avis et peut recevoir des commandes. Je souligne l'importance de l'indépendance entre les utilisateurs et le système.

Les pistes de travail concernent l'intégration de tous les risques naturels, la définition d'un cycle de proposition (mise en place et validation des productions), la caractérisation de l'information pertinente au niveau des territoires et la mise en place d'un portefeuille qui soit aussi prospectif. Les questions aux partenaires portent sur la représentation des risques pour les divers publics, la validation et la mise à jour du portefeuille ainsi que l'interopérabilité des cartes utilisant des informations accessibles via l'ONRN. Enfin, les questions aux partenaires et aux utilisateurs portent sur l'accès aux productions des bureaux d'étude et les informations sur les ouvrages de protection. La prochaine rencontre du Comité des utilisateurs se tiendra lors des prochaines ANRN en décembre.

Jean-Jacques RICHARD, DGPR

J'évoquerai la mise en place de la plate-forme PPrim (Plate-forme d'Echange pour la Prévention des Risques Majeurs). Nous avons créé ce forum afin d'échanger sur le thème de la prévention des risques. L'objectif est de faire fructifier les commentaires et d'initier des discussions entre les différents utilisateurs. Cette plate-forme permet également de créer des espaces de partage sur une thématique particulière. Accessible par l'intermédiaire de prim.net, Elle se compose de plusieurs outils, dont le forum de discussion. Une fois inscrit, vous trouverez un ensemble de forums, dont celui des utilisateurs de l'Observatoire. Vous pouvez participer à un fil de discussion, ou créer d'autres fils à votre convenance.

Débat

Questions posées

Thierry FOURCAUD, CIRAD, s'inquiète au sujet de la présence de la recherche en agronomie et en écologie dans le comité des utilisateurs. Richard LAGANIER s'interroge sur le rôle du comité des utilisateurs dans la priorisation des actions de l'ONRN face à la variété des besoins. Jean-Pierre MASSUE note l'absence du Ministère de la Culture parmi les partenaires alors que la protection du patrimoine culturel est une problématique centrale. Didier VERNE, FFSA, souhaite l'inclusion dans le

portefeuille de l'ONRN des dommages pris en charge par le fonds de gestion des risques en agriculture. Michel RIOUX, ADSPQI, représentant d'une association de sinistrés, aborde le sujet de la vulnérabilité humaine, psychologique et sanitaire, et regrette que la contribution des populations fasse défaut.

Réponses des partenaires

Thierry HUBERT: La priorisation dépendra de la demande, et s'effectuera sur la base du partenariat. Le noyau dur se concentrera sur les premières orientations présentées. Nous chercherons à adapter les moyens aux demandes, et espérons que les partenaires viendront partager le travail dans les conditions de mutualisation que nous connaissons. Des partenariats sont possibles avec les acteurs de la Culture, à condition qu'ils se présentent sur ce thème. J'ajoute que toutes les thématiques n'ont pas encore été abordées.

Laurent MONTADOR: L'assurabilité de certains risques agricoles fait partie de l'actualité, et il serait important de connaître les aspects climatiques et liés à l'agriculture au sein de l'ONRN. Néanmoins, les méthodes d'indemnisation et de collecte d'information sont différentes, et, pour certaines, assez peu disponibles. Ceci pourrait faire l'objet d'une demande auprès du Conseil National pour l'Assurance Agricole.

Marc JACQUET: Le sujet des dommages psycho-sociaux a été identifié, et nous chercherons à l'intégrer dans la stratégie nationale. La nécessité d'un accompagnement de terrain a été abordée lors de l'atelier sur la gestion de crise, et nous chercherons à la prendre en compte dans le cadre de la stratégie.

Synthèse

François GERARD: L'Observatoire est un outil dont la mission est de fournir des informations utiles à l'évaluation des vulnérabilités des territoires et des politiques mises en place au niveau territorial. Les partenaires ont proposé des pistes de développement, comme l'extension à d'autres risques que les inondations. Il faut souhaiter que la réunion de ce jour se conclue par une recommandation sur les priorités de développement de l'ONRN, une fois qu'il aura sécurisé sa première phase de production. Nous devons travailler à solliciter les différents types d'acteurs intéressés par l'ONRN, comme les opérateurs de réseaux, les responsables de la gestion de crise, les sociologues et les aménageurs, la recherche en agronomie et écologie... Le comité des utilisateurs est ouvert à toutes les sensibilités!

PREMIÈRE RÉUNION DU FORUM DES UTILISATEURS

Table ronde: Quels usages et attentes pour l'ONRN?

Participaient à la table ronde, animée par Mme Marie-France BEAUFILS, Sénatrice d'Indre et Loire :

- Daniel MARCOVITCH, Président de la Commission Mixte Inondations (CMI), Président de l'AFEPTB, Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Louardi BOUGHEDADA, Vice-président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Administrateur de l'agence d'urbanisme de Dunkerque
- Stéphane PENET, Directeur des Assurances de biens et de responsabilités de la FFSA
- Marc GIROUSSENS, Directeur général, ARTELIA Eau et Environnement

Leurs interventions ont été complétées par celles de Mme Cécile DZIADKOWIAK, pour l'observatoire des inondations du Doubs, de M. Edouard KAMINSKI, de l'Institut de Physique du Globe de Paris, et de M. Olivier CARTIER-MOULIN, consultant, présentant les résultats de l'enquête sur les attentes des utilisateurs menée pour le compte de l'AFPCN. S'en est suivi un débat avec la salle.

Marie-France BEAUFILS

J'aborderai, en tant qu'élue, ma perception des attentes vis-à-vis de l'ONRM. Saint-Pierre-des-Corps, la commune dont je suis Maire, connait des risques d'inondations, et j'ai participé à de nombreuses missions du Sénat sur ce thème. Aujourd'hui, il me semble important de bénéficier d'un portail permettant d'accéder rapidement aux informations nécessaires. En ce sens, l'Observatoire peut nous aider à ne pas multiplier la consultation de sites pour trouver l'information.

Un autre aspect revêt une importance majeure. Les élus ont besoin de rendre les territoires soumis à un risque à nouveau attractifs et accessibles pour les entreprises et les habitants après les événements. Nous devons travailler de manière préventive, afin de déterminer, en amont, la façon de traiter le territoire et de modifier son urbanisation, afin d'avoir l'assurance que la situation pourra revenir à la normale après un sinistre. Dans ce cadre, quelles sont les informations que l'Observatoire et ses partenaires peuvent apporter ? Je fournirai un exemple. Lorsque les assurances sont amenées à traiter une situation d'inondation, elles sont en mesure de fournir une analyse des domaines d'intervention, des types de dégâts rencontrés et des problèmes perçus sur le territoire. Ce type de connaissances peut aider les territoires à préparer les événements potentiels, afin que les dégâts soient moins lourds à vivre pour les habitants, mais aussi pour l'économie du pays. Les utilisateurs doivent formaliser précisément leurs attentes réelles vis-à-vis de l'Observatoire, afin que les partenaires puissent apporter des éléments nécessaires au travail sur ces questions.

Daniel MARCOVITCH

Les EPTB gèrent les problématiques liées aux bassins hydrographiques que ne peuvent prendre en charge les collectivités territoriales. Dans le cadre des politiques publiques, les EPTB produisent des données sur les milieux aquatiques et les inondations. Leur objectif est de lutter contre les aléas, et ils se sont spécialisés sur le traitement local de la prévention, de l'information, du développement de la culture du risque et de réduction de la vulnérabilité.

Appréhender le risque suppose une connaissance de l'aléa et de l'enjeu. Nous arrivons à connaître l'aléa via les cartographies, mais les données relatives à l'enjeu sont plus complexes à obtenir. Elles se déclinent en trois catégories : habitat, activité économique et réseaux. La connaissance de l'aléa pose moins de problèmes, notamment grâce aux modélisations hydrauliques. Nous pouvons anticiper, avec prudence, les inondations. En revanche, nous avons besoin de travailler à une échelle de territoire efficace et pertinente pour analyser l'enjeu. La cartographie de la Directive Inondations n'est peut-être pas suffisamment fine, et la question essentielle est celle de la mise à disposition des données sur les niveaux et les coûts des dommages liés aux inondations passées.

Les propositions de représentations cartographiques à l'échelon communal peuvent avoir un sens pour l'analyse assurancielle, mais ce n'est pas le niveau sur lequel nous travaillons. Nous devons bénéficier d'éléments d'analyse plus fins. Les indicateurs produits doivent permettre de porter à la connaissance des acteurs du territoire et du grand public des données sur les aléas et les enjeux. Un inventaire des risques potentiels est nécessaire, et nous devons bénéficier d'informations permettant de mettre en parallèle la sinistralité, les enjeux et les niveaux d'eau. Nous attendons de l'ONRN qu'il nous fournisse des données d'information par évènement et aux échelles spatiales pertinentes, ainsi que la mise en place d'un système permettant aux différents acteurs d'entrer directement des informations.

Nous souhaitons parvenir à une complémentarité entre les données des EPTB et celles que produisent les autres acteurs, notamment l'INSEE et le monde des assurances. L'Association Française des EPTB a signé, lors du forum de Marseille, le pacte mondial pour la gestion intégrée par bassin versant. Nous nous engageons à gérer l'eau par grands bassins hydrographiques, mais aussi à travailler comme lieu d'échange d'informations avec les partenaires compétents sur les territoires. J'insiste sur l'importance de développer des systèmes d'informations intégrées et interchangeables.

Je rappelle que la Directive européenne Inspire demande aux autorités publiques de publier les données sur l'environnement, et celles-ci doivent être rendues publiques sur les zones à risques. L'AFEPTB soutient pleinement la création de l'ONRN et souhaite s'impliquer dans la gestion et la prévention des risques d'inondation. Nous souhaitons être des acteurs du Comité des utilisateurs et accompagner le développement de l'Observatoire. Notre contribution pourra consister en une sensibilisation des EPTB, afin qu'ils fassent remonter leurs informations en créant des synergies avec les données locales de l'Observatoire. Nous pourrons mettre à disposition toutes les informations que nous avons la possibilité de diffuser au sein de l'AFEPTB.

Louardi BOUGHEDADA

Pour commencer, je rappellerai que les agences d'urbanisme sont à l'interface des élus de terrain et qu'elles essaient de rendre intelligible les réglementations nationales et européennes, qui doivent

être traduites localement. Elles traitent des questions de transport, d'habitat, d'urbanisme, de risques naturels, et essaient de transposer ces données dans la réglementation locale en les rendant compréhensibles. Le risque naturel est perçu comme une variable contraignante par la majorité des élus, du fait de la complexité des différents plans et programmes mis en place par l'Etat.

L'initiative d'un Observatoire des risques naturels représente, pour nous, une bonne nouvelle. En effet, les attentes exposées ce matin répondent à nos souhaits (historique des événements, fréquence, impacts, dommages, dégâts). Néanmoins, nous souhaitons que l'Observatoire s'approprie le thème de l'acculturation des élus en matière de risques. Nous appelons les élus à considérer le risque naturel comme une possibilité d'envisager l'urbanisme de manière différente, et non comme une contrainte indépassable. Dans le cas contraire, la situation pourra s'avérer conflictuelle, avec des réglementations relativement peu appliquées. L'une des missions de l'Observatoire consiste, selon moi, à vulgariser cette culture du risque naturel.

Le deuxième point que je tiens à souligner est la prise en compte du risque à faible probabilité. Je mentionnerai un exemple caractéristique. L'aléa de faible probabilité, comme une inondation centennale, doit être mis en perspective, au regard du changement climatique et des évolutions prévisibles. C'est à cette condition que les élus pourront le gérer au mieux. Je me félicite de la création de cet Observatoire, qui représentera une source de connaissance importante pour l'urbanisme.

Stéphane PENET

Je vous ferai part de la vision des assureurs. A mon sens, les attentes sont plus nombreuses sur l'apport des assureurs à l'Observatoire que sur ce qu'ils peuvent en attendre. Je commencerai par l'apport des assureurs qui sont, par définition, créateurs de données d'information. L'information est d'autant plus importante que le prix de revient du produit d'assurance est connu une fois qu'il a été consommé. Les assureurs disposent d'un historique des sinistres et peuvent, par ce biais, perfectionner leur approche et leur connaissance des risques, mais aussi opérer des segmentations.

L'information devient un outil stratégique pour les assureurs, puisqu'elle peut offrir un avantage face à la concurrence. Par conséquent, ceux-ci ont tendance à la garder et à l'exploiter. Néanmoins, la situation s'avère différente dans le cas des catastrophes naturelles. En effet, dans le système actuel mis en place par le législateur, il existe un régime universel qui fixe légalement les tarifs, les franchises et les plafonds de garantie. Contrairement, par exemple, aux informations sur le risque automobile, qui représentent un capital précieux, les assureurs n'ont pas ressenti le besoin de garder l'information de manière aussi importante dans le cas des catastrophes naturelles. Néanmoins, ils ne disposent pas nécessairement d'une mine d'informations et de données, contrairement à ce qui est le cas pour d'autres risques. Du fait qu'il s'agit d'un risque « non concurrentiel », la nécessité de garder l'information est moins forte. Par ailleurs, cette information peut avoir une utilité centrale en matière d'intérêt général pour les politiques de prévention. Les assureurs disposent d'un certain nombre d'informations, et il est très positif d'avoir créé une instance permettant de les mettre à disposition des utilisateurs et de nourrir des échanges.

Je présenterai quelques données dont disposent les assureurs, et qui permettront d'apporter un éclairage nouveau. Les assureurs examinent l'ensemble des périls auxquels sont soumis leurs assurés, et il apparaît que les effets du vent constituent les sinistres les plus couteux, devant les

autres catastrophes naturelles. Ils représentent 23,4 milliards d'euros sur la période 1988-2011, tandis que l'ensemble des autres risques naturels pèse pour 22 milliards d'euros. Je rappelle que les tempêtes Lothar et Martin ont coûté 10 milliards d'euros, en valeur actuelle, aux assureurs. J'en viens aux coûts moyens et aux fréquences constatées. Pour l'assureur, le coût moyen d'une catastrophe naturelle se chiffre à 11 610 euros, contre 2 700 euros dans le cas des tempêtes. A l'inverse, les fréquences sont bien plus élevées dans le cas des tempêtes que dans celui des catastrophes naturelles. Les analyses dont nous disposons, en matière de coûts moyens, peuvent intéresser les communes, les associations et les assurés.

La disparité territoriale représente un troisième type d'information. Sur la période 1988-2011, le coût moyen le plus faible, par département, s'élève à 4 400 euros, et le plus élevé à 26 100 euros pour les catastrophes naturelles et les TGN. Les fréquences de catastrophes naturelles peuvent aller de 7,5 ‰ sur un département donné à 2 ‰, et le rapport sinistre à prime pour les dommages liés aux tempêtes peut aller de 12 % à 1 524 % sur un département donné. Les assureurs pourront apporter ce type d'informations à l'Observatoire National des Risques Naturels.

J'ajouterai qu'un travail reposant sur de la pure modélisation peut induire des erreurs. Ainsi, le principe de Solvabilité 2, visant à mesurer le risque maximal couru par une compagnie d'assurance compte tenu de ses engagements, repose sur des modèles. Une carte des vents recensés en France nous a été fournie par le CEIOPS dans ce cadre, et montre l'importance des vents dans l'ouest du pays. En revanche, la carte des sinistres payés par les assureurs en matière de tempêtes montre une réalité tout autre. En effet, l'Est de la France apparaît comme l'une des zones les plus coûteuses en matière de sinistres liés aux tempêtes, du fait que l'habitat et l'urbanisme ne sont pas conçus pour résister aux vents. Cet exemple montre combien une analyse modélisatrice peut générer des erreurs quant à l'analyse des vulnérabilités.

Marc GIROUSSENS

Je représente Syntec-Ingénierie, qui rassemble les sociétés exerçant dans l'assistance, les études techniques, l'ingénierie, le conseil en technologie, le contrôle technique et l'inspection. La Fédération rassemble 3 000 entreprises et 350 000 salariés, dont 50 % d'ingénieurs. L'intervention quotidienne de nos adhérents consiste à produire, à partir des données brutes (topographie, connaissances des crues historiques), des cartes d'aléas et d'inondations pour le compte des services de l'Etat, des Collectivités locales et des EPTB. Cette matière première est ensuite réutilisée dans la chaîne de connaissance sur les risques naturels. Nous sommes donc positionnés en amont de cette chaîne.

J'apporterai un éclairage sur trois axes. Tout d'abord, j'aborderai l'intérêt de la valorisation et du partage de données. Nous produisons au quotidien des séries de données à des échelles cadastrales, et il est important de préciser les objectifs et les données que nous allons partager, afin d'éviter un foisonnement de systèmes d'informations hétérogènes. Par ailleurs, les adhérents de Syntec souhaitent formuler une remarque sur la propriété intellectuelle. Nous sommes des prestataires intellectuels, et le CCAGPI transfère la propriété intellectuelle des données au commanditaire. Elles ne nous appartiennent donc pas.

En termes d'attentes pour les utilisateurs, nous disposons d'une connaissance de l'aléa et de la vulnérabilité. En revanche, nous ne disposons pas de la donnée économique du coût des dommages, qui permet aux pouvoirs publics et aux aménageurs de sérier des priorités d'intervention. Ce point

constitue l'une de nos attentes fortes, dans la mesure où ces données permettent d'élaborer des modèles d'analyse coûts/bénéfices permettant d'aider à la décision à prendre dans les politiques publiques d'aménagement. Les attentes de la profession concernent des données qualifiées en termes de coûts, mais aussi des retours d'expériences sur le retour à la normale après une catastrophe, dans la perspective de la réutilisation du territoire sur les plans des infrastructures, des réseaux de télécom et des activités économiques. Nous pouvons, en tant qu'ingénieurs conseil, apporter une plus-value sur la connaissance et la qualification économique d'un risque d'inondation, afin de mesurer l'efficience des politiques publiques de protection des risques. La question de l'usage des biens collectifs après une catastrophe s'avère également centrale.

Céline DZIADKOWIAK, chargée de mission aux Risques naturels, DREAL de Franche-Comté

Nos attentes vis-à-vis de l'ONRN se recoupent avec celles des différentes interventions des participants. Nous avons notamment relevé la question de la pérennité de l'Observatoire et des démarches afférentes. Notre objectif sur le territoire du Doubs est de disposer, via l'ONRN, d'indicateurs fiables et pertinents, notamment sur le coût des dommages, mais aussi d'informations sur les autres risques naturels. Nous attendons également de l'ONRN qu'il promeuve l'action de l'Observatoire des Inondations du Doubs, et que cette initiative servent au citoyen, afin qu'il devienne un acteur de sa sécurité civile. En termes de publics, notre site internet a pour objectif de fournir des informations aux collectivités, aux services techniques, mais aussi au grand public.

Edouard KAMINSKI, IPGP

Je proposerai un bref rappel des missions de l'Institut, qui est responsable des trois observatoires volcanologiques et sismologiques des territoires d'outre-mer, ainsi que de l'observatoire de l'érosion aux Antilles. Nous sommes tournés vers les risques sismiques et volcaniques, davantage que vers les risques d'inondation. Vis-à-vis de l'ONRN, nous formons le souhait que les données que nous collectons soient valorisées en termes d'études sur les vulnérabilités. Il nous paraît important de connaître la finalité de ces données. En ce qui concerne le problème de vulnérabilité aux Antilles, nous connaissons une période anxiogène, liée aux grands séismes de Sumatra et de Tōhoku, qui se sont produits dans des zones peu sismogènes. Dans ce cadre, nous avons besoin d'une expertise dont nous ne disposons pas en interne. Il nous paraît donc important de créer des réseaux d'expertise via l'Observatoire.

Olivier CARTIER-MOULIN

Ma mission consistait à préciser et à prioriser les attentes et les besoins des utilisateurs de l'Observatoire National des Risques Naturels, et nous souhaitions que les organismes contactés soient représentatifs du territoire national. 19 des 23 organismes sollicités ont répondu et ont pu être interviewés. Nous avons cherché à synthétiser les demandes de chaque organisme en les interrogeant sur leur besoin prioritaire. Sur les 17 attentes prioritaires exprimées, les trois principales sont le coût des dommages, la cartographie précise des aléas et les méthodes communes.

En matière de coût des dommages, les personnes interrogées attendent des données économiques classées par événement, par type d'enjeu et par secteur géographique. La moitié des utilisateurs estime que les données agrégées à l'échelle communale pourraient suffire. En ce qui concerne la cartographie des aléas, les personnes interrogées souhaitent obtenir des données SIG. Un tiers des

organismes souhaite obtenir des données relatives aux événements passés ou des données issues d'études, et qui permettraient de qualifier différents niveaux d'aléas (décennaux, centennaux, extrêmes). De nombreux organismes mentionnent la difficulté d'accéder aux cartes d'aléas. Concernant ces données, l'échelle attendue est infra-communale. La troisième attente prioritaire correspond à des besoins divers, comme l'obtention de méthodes existantes et leur harmonisation.

Les attentes récurrentes sont considérée telles lorsque manifestées par au moins trois organismes. Elles concernent les données sur les évènements historiques (hauteur d'eau enregistrée et conditions météorologiques) et les données de télédétection. Cette dernière demande, émanant principalement des opérateurs de l'Etat, concerne des données très précises. Celles-ci sont coûteuses et peu recensées, et leur connaissance pourrait être mutualisée.

En ce qui concerne la connaissance des enjeux et des vulnérabilités, de nombreux organismes expriment le souhait de bénéficier de données SIG et de données sur la valeur économique des biens (échelle de précision parcellaire attendue). Certains organismes ont souhaité bénéficier d'indicateurs du nombre de personnes exposées par commune et par risque. Enfin, un dernier besoin récurrent concerne les données sur les ouvrages de protection, tous types de risques naturels confondus. Les demandes portent sur les coûts d'investissement et d'entretien des ouvrages.

Nous avons demandé aux organismes interviewés la priorité à accorder aux autres piliers de la gestion des risques. La réduction de la vulnérabilité et la protection arrivent en tête, avant le partage d'expériences post-crises et la préparation à la gestion de crise. Les organismes ont émis le besoin de bénéficier de retours d'expériences (françaises et étrangères), et notamment de descriptifs de bonnes pratiques (actions de sensibilisation, exercices de simulation de crises...), d'études (ACB, études de vulnérabilité...) ou d'opérations considérées comme exemplaires ou innovantes.

Thierry FOURCAUD, CIRAD

J'aimerais aborder la notion d'adaptation au risque. D'après la carte des coûts effectifs présentée par Stéphane Penet, les zones rouges sont des régions forestières. Des travaux de recherche sont menés à l'INRA et au CIRAD sur l'acclimatation des arbres au vent. Dans le chiffre des coûts effectifs, quelle est la part versée au gestionnaire forestier ?

Stéphane PENET

Je ne dispose pas de ces données, mais tiens à revenir sur la question du risque centennal. Après la tempête Lothar et Martin, de nombreux exploitants forestiers ont estimé que le coût de l'assurance était prohibitif, et ont pu être assurés sans la garantie tempête obligatoire. Lorsque la tempête Klaus est survenue, de nombreux sylviculteurs et exploitants forestiers n'étaient pas assurés. De ce fait, la tempête s'est avérée plus douloureuse encore pour les exploitants.

Daniel LOUDIERE, SHF

Je reviens sur les qualifications d'aléas. Bien souvent, un seul paramètre est pris en considération, à un niveau local, de sorte que les données globales sont rares. Il serait intéressant de disposer de statistiques régionales sur l'occurrence de tels événements. En ce qui concerne la présentation des deux cartes par Stéphane Penet, celles-ci sont liées à l'application des normes dans l'acte de

construire. Il serait intéressant de comparer l'application de la norme dans l'acte de construire par rapport à l'aléa.

Marie-France BFAUFILS

Je ne suis pas certaine que cette question doive être normée. Il me paraît plus important de réfléchir à des modalités de construction diverses en fonction du territoire.

Daniel LOUDIERE

A titre d'exemple, la prise en compte du risque inondation sur un barrage ou une digue requiert une étude spécifique, et la construction des bâtiments doit prendre en considération des cartes de vents. Une bonne pratique existait, sur la base d'un document de référence.

Stéphane PENET

J'exposerai un autre exemple, sur le thème de la sécheresse. Nous connaissons parfaitement les territoires où existent des risques d'effets de subsidence liés à la sécheresse, et savons adapter les fondations à ce type de sols. Or aucune norme ne précise la nécessité de réaliser une étude de terrain et d'imposer des fondations adaptées aux terrains argileux. Ce type de situation pose le problème d'adaptation de la norme à l'environnement.

Marie-France BFAUFILS

J'ai interpellé à plusieurs reprises le Ministère sur cette question. A partir du moment où le BRGM nous fournit des cartes lisibles des lieux concernés, nous devons être en mesure d'intégrer cette question dans tous les documents d'urbanisme, afin que les règles soient respectées. Nous disposons d'outils, mais ils ne sont pas utilisés. Aussi, il est nécessaire que l'aléa soit connu et apprécié dans le porté à connaissance.

Louardi BOUGHEDADA

Je partage votre analyse. La norme peut connaître des déclinaisons locales différentes. En revanche, il me paraît nécessaire de partager une culture du risque. Les agences d'urbanisme élaborent des préconisations locales, mais, bien souvent, les élus ne veulent pas les appliquer. Le développement de la culture du risque me paraît plus important que l'accumulation de règles qui ne seront pas nécessairement appliquées.

Daniel MARCOVITCH

Outre l'analyse coûts/bénéfices, nous réalisons des études sur une analyse multicritères qui permettrait d'intégrer les facteurs humains. Néanmoins, nous ne savons pas les quantifier, à l'exception de l'indemnisation des accidentés. Les conséquences humaines à moyen terme ne sont pas prises en compte, et elles sont difficilement quantifiables. L'analyse multicritères n'est pas encore suffisamment précise pour être utilisée, mais nous devons parvenir à cet objectif.

Marie-France BEAUFILS

Nous rencontrons également cette question en matière de risques technologiques. Le coût humain pour les familles concernées ne peut se mesurer économiquement, d'autant que la connaissance des

risques est faible dans la population. Nous devons nous intéresser plus particulièrement, dans le travail d'analyse d'un événement, aux coûts humains et matériels, liés notamment à la résistance des matériaux. Nous attendons de l'Observatoire qu'il nous aide dans l'analyse des événements.

Thierry MENAGER, AFPCN

Selon moi, il est nécessaire de trouver une articulation entre les attentes des utilisateurs et des pouvoirs publics. Les logiques territoriales, et notamment les projets d'aménagements, sont intéressantes à cet égard. Je me demande si des agglomérations envisagent de mettre en place un « living lab », afin que les différentes parties apprennent à co-construire leurs attentes réciproques sur un même territoire.

Didier RICHARD, IRSTEA

Au-delà des aspects humains, on peut identifier d'autres enjeux et facteurs de vulnérabilité ou de résilience, qu'il sera difficile de traduire en valeur économique. Nous devons progresser, dans le domaine de la recherche, sur l'adaptation des méthodes d'analyse multicritères aux situations de risques naturels. Aussi, nous ne sommes pas encore en mesure de formuler nos attentes vis-à-vis de l'Observatoire en matière de critères pertinents. Nous espérons que la lecture et l'analyse des retours d'expériences nous permettra d'identifier les facteurs et les indicateurs associés qui pourraient représenter les valeurs à attribuer à certains enjeux, comme les réseaux. En effet, ces derniers apparaissent à la fois comme objets vulnérables et facteurs de résilience. La connaissance de leurs caractéristiques structurelles sera utile pour progresser sur l'analyse de la vulnérabilité et de la résilience.

Eric LANGLOIS, SHOM

Je parle en tant que producteur de données et de référent en matière de mesure des niveaux marins. Je souhaite aborder le fait que les données publiques tombent sous le coup de la directive Inspire. La notion d'échelle n'y est pas explicitée, et les besoins exprimés concernent notamment une cartographie précise des aléas. Par ailleurs, j'attends du portail qu'il entre en interaction avec d'autres structures déjà existantes (Géoportail, Météo France, SHOM). J'insisterai également sur la nécessité d'une cohérence des données et de grilles de lectures pour les accompagner. Enfin, j'aborderai la question de la responsabilité juridique. La tragédie de L'Aquila, en Italie, a débouché sur la condamnation de plusieurs scientifiques en raison de leurs recommandations sur la probabilité d'une catastrophe. Je m'interroge sur la responsabilité juridique des différents réseaux d'expertise construits au travers de l'Observatoire.

Marie-France BEAUFILS

Pour l'heure, l'Observatoire ne peut être considéré comme un outil s'engageant sur les probabilités de risques.

Daniel MARCOVITCH

Je constate un faible nombre d'élus dans la salle.

Marie-France BEAUFILS

Je souligne que des efforts ont été réalisés pour les inviter. L'Observatoire peut représenter une aide pour la prise en compte des aléas de la part des élus.

De la salle

Je donnerai suite à la question de la responsabilité en matière de prévention des risques. Nous prenons toute notre responsabilité, puisque nous communiquons une information qualifiée, afin qu'elle soit utilisée à bon escient. Cet effort de description de l'information représente un exercice nécessaire. Au-delà de la question de la responsabilité, il semble, dans le cas de L'Aquila, que les experts n'aient pas suffisamment communiqué leur connaissance des événements. J'insisterai sur le fait que chaque acteur intervenant dans la chaîne de prévention des risques a une part de responsabilité : Etat, collectivités, experts et particuliers.

Les observatoires, facteurs d'excellence pour la science et l'économie françaises, conférence par François HOUILLER, Président directeur général de l'INRA

J'ai été sollicité par l'ONRN pour intervenir sur le thème des observatoires, en tant qu'organismes de recherche. J'interviendrai au titre d'ALLENVI, l'Alliance Nationale de Coordination des Recherches pour l'Environnement. J'exposerai l'intérêt des observatoires pour la science et l'économie autour de trois points : l'alliance ALLENVI, les enjeux des infrastructures dans le domaine de la recherche en environnement, avant de conclure par des exemples.

L'alliance ALLENVI

L'alliance ALLENVI regroupe 11 organismes de recherche, ainsi que la Conférence des Présidents d'Université. Cette structure, créée en 2010, rassemble 15 autres organismes en tant que membres associés. Ils ne sont pas tous concernés de la même manière par la question des risques. Cette alliance a été créée spontanément par les organismes de recherche, afin de mieux se coordonner dans les domaines de l'alimentation, de l'eau, du climat et du territoire. La question des risques était implicitement contenue au sein de ces grands défis. Deux missions prioritaires ont été identifiées : une mission programmatique en recherche environnementale et une mission de coordination nationale entre organismes de recherches et acteurs socio-économiques. Ces missions sont renforcées dans le cadre des évolutions en cours de la part du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il nous est demandé de contribuer plus fortement à l'élaboration de la future stratégie nationale de recherche et de participer de manière plus importante à la programmation de l'ANR.

Cette structure de coordination s'avère particulièrement souple et légère. Elle compte douze groupes thématiques interdisciplinaires, et l'un d'entre eux est chargé des risques environnementaux. Par ailleurs, des groupes transversaux ont été mis en place sur des thématiques comme l'infrastructure de recherche et d'observation, la prospective, l'Europe et l'international, la valorisation et la communication. Composés d'une vingtaine de scientifiques, ces groupes produisent des documents situés entre l'état de l'art, l'analyse prospective et la feuille de route. Ce dispositif produit des recommandations auprès de l'Agence Nationale de Recherche pour la programmation et le financement des appels à projets. Au sein du groupe thématique « Risques environnementaux, naturels et écotoxiques » sont abordés les risques naturels (tempêtes, crues, incendies de forêts, glissements de terrain) et biologiques (invasions, épidémies, émergences), mais aussi les risques liés aux activités humaines (contaminations) et au changement climatique. Nous traitons ces risques en termes de caractérisation, de compréhension et de modélisation, dans la perspective de la lutte, de la restauration et de la prévention.

Les enjeux des infrastructures pour la recherche en environnement

Nous avons besoin d'un fonds commun pour appréhender la complexité des questions environnementales. A cet égard, nous sommes amenés à comprendre des mécanismes fins en développant des outils, des observatoires, des dispositifs expérimentaux et des plates-formes. Il est également nécessaire d'élaborer une vision plus systémique et intégrative. Les approches supposent de gérer des ensembles de données et de les disséminer, en appui aux politiques publiques, dans les domaines de l'anticipation et de l'alerte sur les risques. Ces données sont également utiles aux domaines de la surveillance, des ressources et des usages.

Ces infrastructures de recherches ont été développées pour répondre à des questions scientifiques. ALLENVI compte des dispositifs dédiés à l'observation de l'environnement, à l'expérimentation de systèmes naturels ou contrôlés et au développement de plates-formes analytiques. Les infrastructures de recherche en environnement, dans ce cadre, ne sont pas seulement des observatoires. Nous travaillons à différents niveaux d'organisation et à différentes échelles spatiales et temporelles. Je fournirai quelques exemples des éléments constitutifs de ces infrastructures.

Mon premier exemple sera le Réseau des Bassins Versants, qui vise à répondre à des questions hydrologiques (genèse des crues), agronomiques (impacts de l'utilisation des terres sur la composition chimique des sols et des eaux), biochimiques, géochimiques et géomorphologiques. Ce réseau consiste à mettre en place différents sites instrumentés pour la mesure à long terme et implémentés dans des contextes variés. L'objectif, dans ce cadre, est de parvenir à un partage des données.

Mon deuxième exemple concernera un dispositif national et européen mis en place par le CNRS et l'INRA, et dédié à la dynamique de la biodiversité et des écosystèmes dans un contexte de changement global. Les travaux de ce dispositif portent sur la compréhension du fonctionnement des écosystèmes continentaux terrestres et aquatiques, mais aussi sur la compréhension des interactions entre les gènes et l'environnement. Cette infrastructure multi-sites rassemble des plates-formes complémentaires. Dans ce cadre, les questions de l'instrumentation partagée, de l'intégration des plates-formes complémentaires, des animations et des systèmes d'information se posent.

Enfin, je prendrai comme dernier exemple les centres de ressources et les collections, comme France Génomique. Il s'agit de dispositifs d'observations, de plates-formes analytiques, de mise en réseau de bassins versants, de collections, et d'outils de séquençage et de génotypage.

Quelles leçons pour l'observation de l'environnement ?

Je m'intéresserai aux verrous méthodologiques communs à ces différentes structures. Ces dispositifs posent des questions de mesure, de développement technologique, de standardisation et de certification des données, de traçabilité, de formation de réseaux d'experts et de mobilisation citoyenne.

De nombreuses questions portent sur les données. Chaque structure développe ses bases de données, et l'interopérabilité demeure un challenge. Par ailleurs, la question du croisement des données environnementales et socio-économiques se pose. La mise à disposition des données, la création de métadonnées, l'archivage et la mise en patrimoine représentent également des enjeux déterminants.

Je prendrai l'exemple des infrastructures IAGOS et ICOS en matière de données climatiques, portant sur des mesures atmosphériques qui permettent d'alimenter des modèles. Ces réseaux sont distincts, et un travail doit être conduit pour permettre un dialogue entre ces données. L'ONRN doit également faire face à ce type de problème, lié à la mise en réseau de données au sein de communautés larges. Dans le cadre d'ICOS, un travail approfondi a été accompli pour assurer la cohérence des différents instruments et des bases de données.

Ces infrastructures constituent des lieux de coopération avec l'ensemble des acteurs. Des observatoires pérennes sur le terrain permettent d'associer des collectifs de recherche publique et

des collectifs « complémentaires », comme des associations, des collectivités territoriales ou des industriels. La mise en réseau de ces différentes infrastructures permet de démultiplier les effets de coopération, de développer la représentativité géographique, de comparer les dispositifs et de renforcer la qualité des données. Dans ce cadre, la mise en place de banques de données intégrées représente un enjeu important, dans la perspective d'une collaboration avec le monde socio-économique.

En matière de lien entre différents acteurs, je prendrai l'exemple des Zones Ateliers du CNRS. Il s'agit d'un réseau interdisciplinaire pour la recherche environnementale à long terme sur des territoires à dominante humaine. Ce type d'observatoire produit des données écologiques classiques, mais aussi des données centrées sur la socio-économie, les pratiques et les actions des agriculteurs ou des gestionnaires des cours d'eau. Les onze Zones Ateliers du CNRS s'intéressent aux sciences environnementales, souvent en réponse à des demandes sociétales. Dans ce cadre, la constitution de bases de données et la question de leur partage s'avère critique.

Les observatoires hydrologiques connaissent une grande diversité, et posent la problématique de l'articulation des échelles. En termes de sorties, ces infrastructures contribuent à l'innovation technologique dans les domaines des développements analytiques, de l'instrumentation et des capteurs. Elles permettent également de générer des systèmes d'information et des recommandations, tirées de la combinaison des modèles et des données, en appui aux politiques publiques. J'espère avoir répondu à vos attentes sur la question des observatoires.

Débat de clôture

Débat animé par François GILLET, AFPCN, Université Joseph Fourier de Grenoble.

Freddy VINET

Je souhaite poser les questions du coût de l'Observatoire, de son financement et de sa pérennité. Bénéficiera-t-il de moyens dédiés ? Certains observatoires régionaux, notamment celui du Languedoc, ont besoin de moyens supplémentaires, et rencontrent des difficultés à justifier leurs demandes.

Gérard JACQUIN, INRA

Les infrastructures de recherche font partie des moyens indispensables aux activités de recherche. Sur les 20 000 ETP d'ingénieurs, chercheurs et scientifiques que compte ALLENVI, environ 15 % sont consacrés à ce type d'observations. Les moyens de fonctionnement sont liés aux programmes de recherche, et un programme national subventionne les infrastructures de recherche. Ce type de structures assure le soutien de base aux équipes de recherche, et fait l'objet de mesures incitatives sur projet et cahier des charges.

François GILLET

Par rapport aux observatoires existant, peu de moyens spécifiques sont développés, à l'exception des ressources affectées à la coordination.

Thierry HUBERT

Comme nous l'avons dit, nous ne mettrons pas de moyens supplémentaires en œuvre. Chaque organisme se mobilise, et apporte son aide sur moyens propres. En l'état actuel, je doute de la nécessité de moyens supplémentaires. Nous chercherons à trouver des accords de production avec des acteurs déjà présents, afin de mutualiser les ressources. L'Observatoire national ne sera pas porteur de subventions pour les observatoires régionaux. En outre, l'observatoire que vous mentionnez fait l'objet d'un enjeu local. Les moyens sont disponibles, du fait que l'Etat produit des données et que le Conseil Régional a mis en place une structure de fonctionnement en partenariat. Par ailleurs, d'autres régions dépourvues d'observatoire pourront évoluer. Les contextes locaux doivent être pris en compte.

François GILLET

En matière d'attentes, certains éléments communs sont ressortis des exposés, et notamment la question de l'échelle convenable pour travailler et gérer les risques de manière satisfaisante. De nombreuses demandes se sont fait entendre sur des échelles infra-communales, et touchent aux problèmes du coût des dommages passés, des dommages potentiels, mais aussi des cartographies d'aléas et d'événements historiques. Lors des discussions avec les utilisateurs, les questions de l'approche territoriale, du niveau pertinent de données et de la gestion post-crise ont été évoquées.

Une autre demande concerne les données brutes et les données d'indicateurs. Les demandes de données brutes et de standardisation de celles-ci sont fortes sur le terrain. Cette standardisation existe d'ores et déjà dans le domaine des aléas, mais un champ immense demeure à explorer sur les

enjeux et l'évaluation de la vulnérabilité. La question de la standardisation de ces données est déterminante. Sur le terrain, la question des indicateurs s'avère moins prégnante que pour la conduite des politiques publiques et pour les assureurs.

La mise en place de méthodes communes constitue une question récurrente, qui ne relève peut-être pas du champ de compétence de l'Observatoire. Néanmoins, celui-ci est en mesure de poser un certain nombre de questions et d'observations, qui pourront être transférées vers d'autres structures, notamment de recherche.

Nous devons également porter une vision prospective. Les acteurs de terrain ont besoin de bénéficier de tous les éléments qui leur permettront de mettre en œuvre les mesures de prévention utiles. Les utilisateurs n'ont pas nécessairement les mêmes perspectives que l'ONRN, mais cette tension peut se révéler féconde à condition d'en approfondir les enjeux.

Patrick BAUTHEAC, SDIS-06

Je tiens à confirmer votre propos sur les utilisateurs, du point de vue des services d'incendie et de secours. Un SIG détaillé nous permettra d'améliorer notre connaissance des problématiques et la réponse que nous pourrons apporter face à ce type de situations. Nous devons formuler un certain nombre d'actes, comme le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, inventoriant tous les risques à l'échelle départementale. Dans ce cadre, une information précise et détaillée pourra améliorer notre approche. Par ailleurs, les services préfectoraux seront également intéressés par ce genre d'informations et par leur nécessaire actualisation. A titre d'exemple, la base de référence sur les risques sismiques dans les Alpes-Maritimes est le tremblement de terre ligure de 1887.

Nous constatons des manques dans les données disponibles actuellement. Dans le cadre des analyses que nous menons, nous distinguons le risque courant et le risque particulier. Ce dernier couvre les problématiques à faible occurrence et à fort impact. Sur cet aspect, nous travaillons sur des événements passés. Aussi, un perfectionnement des analyses et des données cartographiques améliorera nos dispositifs de préparation à la crise. Dans ce cadre, les niveaux de formation des personnels et l'éducation de la population représentent des enjeux centraux. La préparation de la crise en elle-même suppose de pouvoir répondre à une situation soudaine, qui risque de dérégler tous les dispositifs, y compris les réseaux téléphoniques, de transmission, d'électricité et d'eau. Les événements à faible probabilité comme les séismes auraient un impact colossal, y compris pour les services hospitaliers et les centres de secours.

François GERARD

Les SDIS peuvent contribuer à l'Observatoire. En tant que membre du CGEDD, j'ai observé, lors d'une inspection, que la DDTM s'était associée avec le SDIS pour mettre en place un observatoire des risques dans un département. L'étude des risques suppose également de connaître le « bruit de fond » des petits événements, qui génèrent des coûts importants pour les populations et les collectivités.

Patrick BAUTHEAC

Les SDIS ont fortement évolué, et tous nos systèmes de gestion de l'opérationnel sont informatisés. Ainsi, nous disposons d'une base de données qui s'enrichit de jour en jour et nous permet d'obtenir des statistiques sur le « bruit de fond ». Nous disposons d'une carte précise des événements, en termes de localisation et de périodicité. Ces éléments sont pris en compte par la DGSCGC, qui les consolide au niveau national.

Michel SACHER, CYPRES

Je reviens sur les principales attentes de l'ONRN. Selon moi, celles-ci ne concernent pas la cartographie et le SIG, mais l'apport d'indicateurs. Aussi, mon attente principale est d'utiliser les éléments à disposition, à savoir les données produite au niveau national, qui pourront faire l'objet d'une application au niveau local. Les données SIG de la DDT et de la DREAL sont disponibles, mais les données sur la sinistralité ne le sont pas. Nous devons initier une prise de conscience de ces aspects auprès des élus locaux, des représentants de l'Etat, du SDIS et des assureurs, afin de mutualiser les outils, les moyens et l'intelligence des différents acteurs. En ce sens, nous devrons travailler à la production de données interopérables, d'autant que les formats de partage existent. Ces indicateurs pourront être adaptés aux données territoriales et communiqués aux acteurs. Nous avons tout intérêt à nous inscrire dans une démarche proche de celles des CDRNM et des CDSC. Il me semble nécessaire d'utiliser les ressources existantes, avant de spécifier plus précisément les attentes.

François GILLET

Il faut considérer que les besoins varient selon les utilisateurs, et il est important de prendre en compte leur diversité. En outre, l'un des objectifs essentiels de l'ONRN est de rendre les diverses bases de données interopérables.

Roland NUSSBAUM

Dans le prolongement de l'intervention de Monsieur Sacher, j'insisterai sur l'importance de l'appropriation des outils et données mis à la disposition acteurs par l'ONRN. A cet égard, nous demeurons à votre disposition pour répondre aux questions. Outre les travaux d'appropriation et de pédagogie, nous souhaitons développer l'expérimentation au cours de l'année 2013. Par ailleurs, il est important de cerner les événements moins importants que les catastrophes, mais aussi de développer l'information sur la sinistralité par événement. Nous cherchons à élaborer une méthode de constitution de la connaissance, en mettant en relation les assureurs et les acteurs locaux.

François GILLET

Une remarque émanant des gestionnaires porte sur les manques en matière de bases de données sur les ouvrages, et notamment l'identification des maîtres d'ouvrage, l'état de ces ouvrages et le coût d'entretien. Le problème de l'identification des maîtres d'ouvrage s'est posé lors de la tempête Xynthia, et ces données sont centrales pour les gestionnaires présents sur les territoires.

Thierry HUBERT

Les partenaires de l'ONRN pourront apporter des données concernant les ouvrages. L'Etat conduit un travail d'inventaire, qui permettra de fournir une partie des données sur les ouvrages inventoriés, et

l'ONRN devra croiser ces données avec d'autres informations. Un effort doit être produit pour assurer une bonne compréhension de l'enjeu de l'Observatoire National des Risques Naturels, puisque le niveau national ne permet pas de répondre à toutes les attentes locales. En ce sens, nous encourageons les observatoires locaux à nous faire part de leur utilisation des produits que nous proposons. Par ailleurs, les données concernant la gestion de crise doivent être accessibles et entrer dans un réseau. Au sein de l'Etat, nous devons progresser sur la question de la standardisation des données, afin de faciliter l'accès et l'interopérabilité. Ces pistes seront examinées en Conseil de gestion.

Patrick BAUTHEAC

Il existe différents types de données : les remontées des SDIS, disponibles auprès de la Direction des Sapeurs-pompiers, mais également les données de planification, produites par la Sous Direction de la planification et de la gestion des crises. Ces dernières sont parcellaires, notamment en ce qui concerne les communes. J'ajoute qu'un Plan Communal de Sauvegarde est mis en place lorsqu'un PPRN ou un PPI est approuvé. Ce travail est en cours, mais les ressources mobilisées sont peu nombreuses.

Laurent MONTADOR

J'invite les participants à examiner les premiers éléments du site mis en ligne aujourd'hui. Nous souhaitons tous la mise en place d'une culture du risque, au niveau national comme local, afin que la gestion du risque aléas naturels soit partagée. A travers les données, nous souhaitons développer un catalogue du champ des possibles, afin de pouvoir anticiper les situations et d'améliorer la réaction à un événement exceptionnel. Des incertitudes demeurent quant à la quantification de l'aléa, l'enveloppe impactée au sein du territoire, la réponse à apporter, le coût économique pour la région, la localité et le pays, et les indemnisations possibles dans la perspective d'une résilience efficiente. Les informations, à l'heure actuelle, sont encore hétérogènes et dispersées. L'ONRN est parvenu à fournir des données partagées entre des acteurs très différents, issus de la prévention de l'aléa et des structures publiques et privées.

Notre démarche est pragmatique, et repose sur l'efficacité et la réalisation d'objectifs atteignables. Les partenaires doivent comprendre les possibilités et les contraintes de chacun. Je suis confiant dans les réalisations futures, et j'estime que cet Observatoire se traduira par des effets entraînants pour des organismes nationaux. Les risques naturels sont pérennes, et nous avons la responsabilité de prévenir au mieux leurs conséquences. Aussi, nous avons collectivement intérêt à participer à l'ONRN, en répondant au besoin de lier le global et le local avec des échelles compatibles. J'invite les acteurs locaux à se joindre à ce rassemblement.

Thierry WINTER, BRGM

J'interviendrai en tant qu'élu local. Les échelles d'aléas, de vulnérabilité et de risque sollicitées pour l'élaboration d'indicateurs sont différentes, et j'aimerais savoir si d'éventuels sauts d'échelle entre les indicateurs régionaux, communaux et infra-communaux peuvent être maîtrisés par l'ONRN. Par ailleurs, je souhaite revenir sur la carte des vents et la carte des sinistres présentées par Stéphane Penet. Nous devons nous assurer d'une stabilité et d'une cohérence des indicateurs dans l'espace, mais aussi réfléchir à l'évolution temporelle des indicateurs. A cet égard, les effets de pépite liés aux

tempêtes doivent être pris en considération. Enfin, j'évoquerai les questions de prospective déjà mentionnées. Nous traitons du dommage direct, or l'aménagement doit prendre en compte les systèmes et la notion de vulnérabilité systémique. L'intégration des données disponibles auprès de la CCR et du monde des assurances pourrait apporter de nombreux éléments de réflexion.

Un intervenant de la salle précise que la carte présentée n'est pas une carte des vents, mais des dommages liés aux vents, et la corrélation avec la sinistralité n'est pas évidente. En ce qui concerne les différences d'échelles, les assureurs ne descendent pas en-dessous du niveau communal, puisqu'ils ne disposent pas de cette information. Les concentrations d'information réalisées par la FFSA prennent en compte le niveau départemental, et certaines informations plus fines sont transférées à la CCR. La gestion de l'information à un niveau inférieur nécessiterait une révision de nos systèmes informatiques.

SYNTHESE ET CLOTURE DE LA JOURNEE

François GERARD, AFPCN

J'apporterai une conclusion du point de vue du Comité des utilisateurs. Nous pouvons remercier les partenaires pour l'ouverture du portail, que nous pourrons désormais utiliser. La première tâche des utilisateurs consistera à évaluer les productions et à attendre que d'autres soient intégrées. Nous désignerons des référents techniques afin de travailler spécifiquement sur des indicateurs. J'ajoute que les éléments mis en ligne répondent aux missions de l'ONRN sur les vulnérabilités et les outils permettant d'évaluer les politiques publiques. Le Comité des utilisateurs pourra apporter un premier retour lors des ANRN de décembre.

Par ailleurs, nous observons une volonté générale de demande d'appui de l'ONRN aux politiques prospectives. Nous disposons des données sur les dommages, et souhaitons être en mesure d'évaluer la résilience des territoires, mais aussi de bénéficier de retours d'expériences. Le portail, permettant d'accéder aux indicateurs, aux bases de données de certains partenaires, à la boîte à outils et à une documentation, répond aux premières attentes et devra faire l'objet d'une réflexion pour son évolution future.

Il y a une volonté générale que cet outil ne se substitue pas aux observatoires régionaux, mais qu'il les complète pour les valoriser. L'objectif est de développer une expertise interdisciplinaire et une connaissance partagée, afin de développer la culture du risque dans les territoires. En outre, l'approche territoriale est apparue comme un besoin récurrent, et certaines demandes concernent l'accès à des données à l'échelle infra-communale.

Nous constatons également un besoin d'interchangeabilité des données. Le Comité des utilisateurs doit se demander si les missions de l'Observatoire (étude des vulnérabilités, évaluation des politiques de prévention des risques) répondent aux besoins. Pour répondre à cette question, les partenaires ont suggéré la mise en place d'ateliers thématiques, en étroit lien avec le comité des utilisateurs.

La question de l'interaction avec les autres portails de données et les observatoires régionaux se pose. Il faut souligner également la nécessaire mobilisation des élus. Le Comité des utilisateurs a proposé la mise en place d'un Comité restreint d'une trentaine de participants, représentant les diverses catégories de façon équilibrée. Les partenaires désigneront des référents techniques, afin de qualifier leur production, et des ateliers thématiques seront organisés. Une réunion du Comité restreint se tiendra à la rentrée, afin de réaliser un premier bilan des données du site et d'affiner les demandes. En résumé, nos attentes concernent la mise en place d'outils pour une approche prospective des risques, la réflexion sur une approche territoriale et les demandes sur l'échelle infracommunale.

Marie-France BEAUFILS, vice-présidente de l'AFPCN

En conclusion, je reviendrai sur la nécessité d'utiliser le portail, afin de pouvoir y apporter notre critique. L'Observatoire National des Risques Naturels, en tant qu'outil pour le terrain, doit poursuivre une recherche d'efficacité, en étant aisément accessible et utilisable. Il devra se tourner vers la prospective et la construction de l'avenir, afin que les risques soient mieux pris en compte

dans la réflexion sur l'aménagement du territoire. Chacun devra apporter sa contribution à cet outil, et nous veillerons à sa pérennité. Je remercie les partenaires et les participants pour la richesse de leur intervention.

Annexe 1 : Typologie des utilisateurs

La typologie ci-dessous est issue de la réunion de préfiguration du comité des utilisateurs du 13 février 2013. Son parti pris est que les utilisateurs principaux de l'information sur les risques sont, d'une part, ceux qui prennent la décision (les administrations, les politiques, les dirigeants d'organisations ou de projets) et, d'autre part, ceux qui la leur préparent en traitant la donnée (les collaborateurs, les étudiants, etc.). Après son utilisation lors des premières rencontres, elle sera utilisée pour constituer le comité des utilisateurs.

- Gouvernement et administrations d'Etat : groupe comprenant les organes des pouvoirs d'Etat, législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que les services centraux et déconcentrés des administrations d'État, en charge de la définition et de la conduite des politiques publiques de prévention et gestion des risques et des crises.
- 2. Elus locaux, collectivités territoriales et leurs administrations, y inclus leurs services publics rattachés (SDIS, établissements de santé et d'éducation), leurs associations et les associations d'élus: groupe comprenant les élus territoriaux et leurs assemblées territoriales et locales, ainsi que les administrations territoriales. en charge de la définition et la conduite des politiques publiques territoriales. Entrent également dans cette catégorie des associations d'élus (AMF, ADF, ARF, ANEM, ANEL, ...), ainsi que les collectivités territoriales spécialisées (syndicats de rivière, EPTB...) et leurs associations (AFEPTB) ou les associations de collectivités (exclusivement ou principalement) constituées sur une thématique de la prévention des risques (CEPRI, IPGR...), de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (agences publiques d'urbanisme, établissements publics fonciers, etc), à l'exclusion des observatoires régionaux (inclus dans la classe 3 des observatoires).
- Observatoires: Ici on trouve les structures autonomes exerçant une fonctionnalité principale d'observatoire, tels que les observatoires régionaux de l'environnement, associés privilégiés de l'ONRN, mais également des groupes universitaires jouant officiellement le rôle d'observatoires, comme l'EOST et l'IPGP.
- 4. <u>Opérateurs de l'État</u>: établissements publics (divers statuts sous tutelle de l'État) exerçant des fonctions de recherche et d'étude, collecteurs de données et fournisseurs de produits utiles à l'ONRN (ex. BRGM, CETMEF, CERTU, IRSTEA, ONF, INSEE, INRA, IGN, Météo France...).
- 5. <u>Enseignants du secondaire et du supérieur, enseignants-chercheurs, leurs structures de rattachement (ex. Universités, Grandes Ecoles, CNRS, INSERM,...) et leurs associations (ex. IFFO RME, etc).</u>
- 6. Professionnels et leurs associations représentatives: géo-professions réglementées (géomètres experts, notaires), architectes, agences d'urbanisme privées, aménageurs, opérateurs de réseaux (eau, énergie, transport, télécommunications), bureaux d'études, sociétés d'ingénierie et de consultance, services financiers, dont assurance et réassurance, établissements de crédit et services d'investissement, etc. Compte tenu du grand nombre de secteurs potentiellement concernés dans cette catégorie, la priorité sera donnée aux

associations représentatives pour la participation au comité des utilisateurs restreint, sauf dans le cas d'opérateurs exclusifs sur certains secteurs spécifiques (infrastructures nationales de réseau de transport ou d'énergie).

- 7. <u>Structures mixtes de coopération thématiques</u>: groupements d'acteurs publics et/ou privés dont l'activité inclut en tout ou partie le domaine de la gestion des risques naturels (exemples : CYPRES, Pole Risques d'Aix, CALYXIS, PARN...).
- 8. <u>Associations thématiques</u>: associations non professionnelles incluant explicitement ou implicitement la gestion des risques majeurs, dont naturels, dans un objet social touchant à l'amélioration de la connaissance: AFPS, SHF, AFPCN, HCFDC, Croix Rouge Française...
- 9. <u>Associations de défense</u> : associations de sinistrés, de riverains, de protection de l'environnement et plus généralement : ONG, syndicats...
- 10. <u>Organismes internationaux</u>: ONU et ses agences, OCDE, Conseil de l'Europe, Union européenne et ses agences... Cette catégorie constitue un utilisateur potentiel important, avec désignation possible de correspondants dans les différents organismes, susceptibles d'être observateurs au comité des utilisateurs.

Annexe 2: Programme

Premières Rencontres de l'Observatoire National des Risques Naturels

Paris, auditorium de la FFSA, le jeudi 28 mars 2013

PROGRAMME

Matinée de lancement officiel de l'ONRN et de son comité des utilisateurs, en présence de la presse

sous le haut patronage de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

8 h 30 Enregistrement.

9 h 00 Accueil.

- M. Bernard SPITZ, président de la FFSA, vice-président de l'Association Française de l'Assurance,
- Mme Stéphane PALLEZ, présidente directrice générale de CCR,
- M. Christian KERT, président de l'AFPCN, député des Bouches du Rhône et président du COPRNM.
- Mme Patricia BLANC, directrice générale de la direction générale pour la prévention des risques (DGPR), ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Déléguée aux Risques Majeurs, représentant la Ministre.

9 h 40 Présentation de l'ONRN par les signataires de sa convention.

- M. Marc JACQUET, chef du service des risques naturels et hydrauliques (SRNH), de la direction générale pour la prévention des risques (DGPR), ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
- M. Laurent MONTADOR, directeur des Catastrophes Naturelles, Fonds Publics et Etudes Techniques de CCR,
- M. Michel LUZI, président de la MRN.

10 h 00 Pause-Café.

10 h 30 **Où en est l'ONRN ?** Table-ronde et débats animés par Richard LAGANIER, AFPCN, Université Paris Diderot.

- Présentation des résultats de la phase de concertation auprès des utilisateurs potentiels de l'ONRN, par François GERARD, membre du bureau de l'AFPCN, en charge de l'animation du Comité des Utilisateurs de l'ONRN
- Présentation de l'ONRN, par Thierry HUBERT (DGPR), Roland NUSSBAUM (MRN), Juliana CAPBLANCQ (CCR), Jean-Jacques RICHARD (DGPR) membres de l'équipe projet :
 - Organisation et partenariats,

- Productions et communication,
- Premières orientations pour 2013.
- Forum PéPrim
- Echanges avec la salle.
- 12 h 30 Cocktail déjeunatoire.

Après-midi: Suite de la première réunion du Forum des utilisateurs de l'ONRN

- Table ronde « Quels usages et attentes pour l'ONRN ? », animée par Mme Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre et Loire, maire de Saint Pierre des Corps, viceprésidente de l'AFPCN, représentante de l'Association des Maires de France au Conseil de Gestion de l'ONRN.
 - M. Daniel MARCOVITCH, président de la Commission Mixte Inondations (CMI), président de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB), viceprésident de l'EPTB Seine Grands Lacs,
 - M. Louardi BOUGHEDADA, vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque, administrateur de l'agence d'urbanisme de Dunkerque,
 - M. Stéphane PENET, directeur des assurances de biens et de responsabilités de la FFSA,
 - M. Marc GIROUSSENS, directeur général, ARTELIA eau et environnement
- Conférence: « les observatoires, facteurs d'excellence pour la science et l'économie françaises », par François HOULLIER, président directeur général de l'INRA, président de l'Alliance Nationale de Recherche pour l'Environnement (ALLENVI).
- 16 h 00 Pause-Café
- 16 h 20 **Grand débat de clôture avec la salle**, animé par François GILLET, AFPCN, Université Joseph Fourier de Grenoble, autour de trois points :
 - · Questions sur les premières productions ;
 - Peut-on cerner les principales attentes ?
 - Peut-on s'accorder sur des priorités pour l'ONRN ?
- 17 h 20 **Synthèse** par François GERARD et **allocution de clôture de la journée,** par le président de l'AFPCN ou son représentant.
- 17 h 30 Fin de la journée.

Annexe 3 : liste des participants

Abriat Lauriane	HCFDC
Aubert Bernard	Société française des urbanistes - Association internationale des urbanistes
Azemar Alice	AFPCN
Bauduceau Nicolas	CEPRI
Bautheac Patrick	SDIS 06
Bard Pierre Yves	ISTerre - IFSTTAR
Beaufils Marie France	Sénatrice Maire de Saint Pierre des Corps
Beauval Céline	IRD
Berthier Isabelle	Revue Diagonal
Bidan Patrick	CCR
Bidault Stéphanie	CEPRI
Blanc Patricia	MEDDE - DGPR
Boëdec Morgan	Localtis
Bohy Marc	Face au risque
Bota Cécile	MEDDE - DGALN
Boughedada Louardi	FNAU
Bouisson Arnaud	Photographe
Bourguignon David	MRN
Bourrelier Paul-Henri	AFPCN
Braud Isabelle	MAIF
Bruant Cyrille	CCR
Cartier Moulin Olivier	Consultant
Capblancq Juliana	CCR
Carlotti Pierre	CSTB
Carrage Simon	IAU

Celeyron Brigitte	FFSA
Certain Gaël	MEF - DG Trésor
Chalon Mignot Bénédicte	MAAF
Chaury Georges	EDF
Chemitte Jérôme	Allianz
Chojnacka Arleta	Photographe Citimages
Clerc Nathalie	AMRAE
Coquelin Michel	UNALCI
Couderc Didier	AXA
Crespin Natacha	MEDDE - CGDD
Crochet Emilie	MI - DGSCGC
Croux Stéphane	Météo France
Danton Benoît	FFSA
Deblonde Patrick	MAAF
Delcamp Christophe	FFSA
Delval Isabelle	CCR
De Verclos Christian	MEDDE - CGEDD
Diament Michel	INSU - CNRS
Dianoux Francis	SNCF
Dollfus Bénédicte	APREF
Drunet Nicolas	ADETEF
Dubert Gaspard	MRN
Du Martinet Charles	COVEA (GMF)
Dziadkowiak Céline	Observatoire des inondations du Doubs - DREAL Franche Comté
Eleutério Julian	Communauté urbaine de Strasbourg
Fauconneau Benoît	Association Allenvi

Favrot Jean Dominique	CCR
Faye Jacques	MEDDE - DGPR
Faytre Ludovic	IAU
Ferry Guillaume	Predict Services
Feunteun René	AFPCN
Firdion Laetitia	MEDDE - DATAR
Fontaine Mélanie	BRGM
Fourcaud Thierry	CIRAD
Fourmeau Denis	MEDDE - SDSIE
Fremeaux Eliane	Conseil supérieur du Notariat
Gérard François	AFPCN
Gerin Sarah	MRN
Giannoccaro François	IRMA
Gillet François	Université Grenoble
Giroussens Marc	Syntec Ingénierie
Grandjean Fathia	Risk Manager
Greffet Pierre	MEDDE - CGDD - SOes
Guenon Catherine	MI - DGSCGC
Guillard Philippe	MEDDE - DGALN
Hissel François	CETMEF
Houllier François	INRA - Allenvi
Hubert Gilles	Université Marne la Vallée
Hubert Thierry	MEDDE - DGPR
Jacquet Marc	MEDDE - DGPR
Jacquin Gérard	INRA - Allenvi
Javouhey Kevin	DREAL Centre

Jouglain Bernard	FP2e Les entreprises de l'eau
Kaminski Edouard	IPGP
Kert Christian	AFPCN
Jung Aurore	MATMUT
Laganier Richard	Université Paris Diderot
Lagarenne Christine	MEDDE - CGDD
Laidet Dominique	MAIF
Langlois Eric	SHOM
Laroche Roseline	MEDDE - DGPR
Lavaud Anne	L'argus de l'assurance
Laya Patrice	Sécurité Commune Info
Ledun Jérôme	AREAS
Ligocki André	Groupama
Loiseau Cathy	CCR
Loudière Daniel	SHF
Lutzky Ana	AEF
Luzi Michel	MRN
Magnier Céline	MEDDE - CGDD SOeS
Mallet Pascal	Communauté d'agglomération havraise
Marco Olivier	ONF - RTM
Marçot Nathalie	BRGM
Marcovitch Daniel	AFEPTB - Seine Grands Lacs
Martin Brice	Université Haute Alsace
Massart Ehrlich Rose Marie	MEDDE - SDSIE
Massue Jean Pierre	Académie Européenne des Sciences et des Arts
Menager Thierry	AFPCN

Mengus Christine	MI - DGSCGC
Michau Raphaël	AFEPTB
Mignot Gérard	IFFORME
Mondon Sylvain	ONERC
Montador Laurent	CCR
Nussbaum Roland	MRN / FFSA-GEMA
Pallez Stéphane	CCR
Pauchard Sandrine	MAIF
Penet Stéphane	FFSA
Pétrelle Julie	AFPCN
Pigeon Patrick	Université de Savoie
Piton Françoise	UNALCI
Pornon Henri	IETI Consultants
Pottier Nathalie	Université de Versailles St Quentin en Yvelines
Quantin Antoine	CCR
Raciné Didier	EISTI
Reix Claire Anne	Pôle Risques
Renaud Amélie	MEDDE - DGPR
Reyne Marianna	Editions Législatives
Richard Didier	IRSTEA
Richard Jean Jacques	MEDDE - DGPR
Rioux Michel	Association ADSPQI
Rothschild Elsa	MEDDE - DGPR
Sacher Michel	CYPRES
Saisou Caroline	HCFDC
Salagnac Jean Luc	CSTB

Sanchez Floreal	MACIF
Sandrin Marc	IGN
Scagliotti Emmanuelle	MRN / FFSA-GEMA
Schick Olivier	Prévention 2000
Serra Anne	CCR
Spitz Bernard	FFSA
Tellier Sébastien	Agence de l'eau Seine Normandie
Thevenin Laurent	Les Echos
Tisseron Serge	IHMEC
Torossian Hripsimé	Croix Rouge Française
Vadjoux Thibault	News Assurances
Vallaud Romaric	CERTU
Vermeulen Alexandre	CCR
Vernhes Didier	FFSA
Vilnet François	APREF
Vinet Freddy	Université Montpellier 3
Wendling Cécile	Futuribles
Wesolek Emmanuel	Keraunos
Wilgenbus David	La Fondation la Main à la Pâte
Winter Thierry	BRGM
Zerba Jean Pierre	Zerba Partenaire

Annexe 4 : liste des sigles

AFEPTB	Association française des établissements publics territoriaux de bassin
AFPCN	Association française pour le prévention des risques naturels
ANEL	Association nationale des élus du littoral
APREF	Association des professionnels de la réassurance en France
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CCAP-PI	Cahier des clauses administratives particulières – propriété intellectuelle
CCR	Caisse centrale de réassurance
CEPRI	Centre européen de prévention du risque d'inondation
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CODAH	Communauté de l'agglomération Havraise
CSN	Conseil supérieur du notariat
CYPRES	Centre d'information pour la prévention des risques majeurs
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGPR	Direction générale de la prévention des risques (MEDDE)
EPRI	Evaluation préliminaire des risques d'inondation
FFSA	Fédération française des sociétés d'assurances
FNAU	Fédération nationale des agences d'urbanisme
GEMA	Groupement des entreprises mutuelles d'assurances
IAUIDF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
INSPIRE	Infrastructure d'information géographique pour l'Europe
IRMA	Institut des risques majeurs de Grenoble
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement
	I .

	et l'agriculture
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement-durable et de l'énergie
MRN	Mission risques naturels des sociétés d'assurances
ONRN	Observatoire national des risques naturels
PACT	Propagande et action contre les taudis
PAPI	Plan d'actions pour la prévention des inondations
PARN	Pôle alpin des risques naturels
PLU	Plan local d'urbanisme
PPR	Plan de prévention des risques
REX	Retour d'expérience
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SYNTEC	Fédération des syndicats des sociétés d'ingéniérie, de services, etc.
TRI	Territoire à risque d'inondations
UNALCI	Union nationale des associations de lutte contre les inondations



AFPCN

C/O ENGREF 19 avenue du Maine 75732 Paris cedex 15

Email: afpcn@agroparistech.fr

Téléphone : 01.45.49.88.36